

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE VERSAILLES

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 21/11/2019



Pour le Hcéres¹ :

Le Président du Hcéres
Par intérim, la Secrétaire
générale
Nelly Dupin

Au nom du comité d'experts² :

Anne Coste, Présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Le présent rapport a été conçu dans le cadre d'un processus d'évaluation conjoint aux départements d'évaluation des établissements et des formations du Hcéres. Afin de permettre un travail collégial et mutualisé, le comité d'experts a procédé à l'examen des deux versants : d'une part, l'établissement et sa stratégie institutionnelle et, d'autre part, les formations et les diplômes délivrés, en particulier ceux pour lesquels est sollicité le renouvellement de leur reconnaissance aux niveaux licence ou master.

De ce fait, le rapport comporte deux parties : la première traite de la stratégie institutionnelle, y compris celle de l'offre de formation, sa mise en œuvre et son inscription au sein de la trajectoire et du développement de l'établissement dans sa globalité ; la seconde, sous forme d'annexe, concerne l'analyse d'aspects spécifiques aux diplômes, à savoir les objectifs, les modalités et l'organisation pédagogiques de la formation ainsi que le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Sommaire

Sommaire	3
Présentation de l'établissement	5
1/ Caractérisation du territoire	5
2/ Structuration de la coordination territoriale	5
3/Caractérisation de l'établissement	5
4/Contexte de l'évaluation	6
Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement et de l'offre de formations.....	7
1/ Un positionnement institutionnel entre deux Comue.....	7
2/ Une stratégie de développement de la culture du projet, tournée vers la diversification et une offre de formation enrichie.....	8
a/ Des missions identifiées et des valeurs affirmées, pour une stratégie d'établissement qui souffre encore d'un manque de consensus	8
b/ Au-delà des partenariats académiques affirmés, des relations fécondes avec la profession et l'environnement socio-culturel	9
La gouvernance et le pilotage de l'établissement et de l'offre de formations	9
1/Une organisation administrative structurée, en cohérence avec les missions et les projets de l'établissement.....	9
2/Une nouvelle gouvernance, en application des décrets de février 2018, anticipés par l'ENSA-V depuis plusieurs années.....	11
a/ Des instances rénovées qui devront, à terme, se mettre au service de l'élaboration et de la conduite de la stratégie de l'établissement	11
b/ Une gouvernance ayant fait ses preuves, permettant une transition en douceur vers davantage d'autonomie.....	12
3/Le pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique restant à structurer dans une démarche qualité globale	12
4/Les grandes fonctions du pilotage : des fonctions support professionnelles et engagées	14
a/ Une fonction RH de qualité mais des inquiétudes sur les moyens de mise en œuvre du nouveau statut des EC et des multiples projets	14
b/ la fonction financière : une situation saine qui évolue positivement vers le développement des ressources propres et une fonction maîtrisée	15
c/ Une fonction immobilière repensée mais dont l'articulation entre les services et acteurs de la fonction demande à être davantage structurée.....	16
d/ un système d'information évoluant vers un système d'information numérique	17
La recherche et la formation	17
1/Des orientations et des moyens identifiés, en attente d'une politique de recherche qui reste à clarifier.....	17
2/ Une politique de formation tournée vers la diversification, offrant des parcours et des débouchés multiples, pilotée dans le cadre d'un dispositif ayant anticipé la réforme de la gouvernance.....	19
3/ Un lien entre recherche et formation à renforcer	21
4/Un centre de documentation à hisser au niveau de l'attractivité de l'établissement	22
La réussite des étudiants	23
1/Une offre de formation à visée professionnalisante et émancipatrice où l'individualité de l'étudiant est valorisée.....	23
2/Une qualité de vie étudiante historiquement établie mais diversement partagée	24
3/Une implication des étudiants au sein de la gouvernance institutionnelle à encourager.....	24
La valorisation et la culture scientifique	25

1/Une valorisation soutenue des résultats de la recherche	25
2/Une politique volontariste de diffusion et de développement de la culture scientifique et technique.....	26
Les relations européennes et internationales	27
La politique forte d'internationalisation en matière de recherche et d'enseignement fondée sur une stratégie encore à améliorer et à expliciter.....	27
Conclusion	30
1/ Les points forts	31
2/ Les points faibles	31
3/ Les recommandations	31
VIII. ANNEXE : ANALYSE D'ASPECTS SPÉCIFIQUES AUX DIPLÔMES	32
DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (DEEA)	32
DOMAINE 1 : OBJECTIFS DE LA FORMATION ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES	32
DOMAINE 2 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION	32
DOMAINE 3 : SUIVI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS.....	33
DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE (DEA)	33
DOMAINE 1 : OBJECTIFS DE LA FORMATION ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES.....	33
DOMAINE 2 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION	33
DOMAINE 3 : SUIVI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS.....	34
Conclusion	35
1 / PRINCIPAUX POINTS FORTS	35
2 / PRINCIPAUX POINTS FAIBLES AU NIVEAU DEA	35
3 / ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	35
Liste des sigles.....	36
Observations du directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles...	38
Organisation de l'évaluation	39

Présentation de l'établissement

1/ Caractérisation du territoire

La région Île-de-France est composée de trois académies (Créteil, Paris et Versailles) et comporte huit départements. Cette région compte 15 universités. Pour l'année 2017-2018, 707 000¹ étudiants étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien dont 384 000 à l'université. L'Île-de-France est la première région européenne en matière de dépenses en recherche et développement². La région est au premier rang des régions européennes en matière de production scientifique (4 % de la production européenne) et de demandes de brevets européens (5 % des demandes). En Île-de-France, il existe sept coordinations territoriales³ organisées sous forme de communautés d'universités et établissements (Comue) et une sous la forme d'association.

2/ Structuration de la coordination territoriale

En novembre 2018, la communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris Seine (UPS) était composée de 14 membres : l'université de Cergy-Pontoise (UCP) ; l'école supérieure des sciences économiques et commerciales (*Essec Business School*) ; l'école internationale des sciences du traitement de l'information (Eisti) ; l'école nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (Ensea) ; l'Institut supérieur de mécanique de Paris (Supméca) ; l'école nationale supérieure d'arts de Cergy (Ensac) ; l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) ; l'école nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSPV) ; l'école de biologie industrielle (EBI) ; l'école d'électricité, de production et management industriel (Ecam-EPMI) ; l'école pratique de service social (EPSS) ; l'Institut libre d'éducation physique supérieur (Ileps) ; l'Institut supérieur international du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire (Isipca) ; l'Institut des techniques informatiques (Itescia).

En 2018, les établissements appartenant à la Comue UPS accueillent 14 889 étudiants au niveau licence (L), 17 041 étudiants au niveau master (M)⁴. Ils comprenaient 2 055 enseignants et enseignants chercheurs⁵ permanents. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est le seul organisme présent sur le site.

Dans le cadre des programmes investissements d'avenir (PIA), un projet « Initiatives science, innovation, territoires, économie » (I-Site) « Paris Seine Initiative » a été déposé en 2016 et sélectionné en février 2017. Il regroupe au-delà de la Comue, quatre établissements (UCP, Essec, Eisti et Ensea). L'ambition de l'initiative est de créer une « nouvelle université de recherche qui deviendra un leader mondial dans le domaine des sciences sociales et de la modélisation (sur le modèle de l'université d'Aalto ou de l'université de Warwick) »⁶. L'I-Site bénéficie d'une dotation consommable de 280 M€ qui généreront des intérêts annuels de 9 M€.

Pour le prochain contrat, une modification du site Paris Seine est amorcée avec la fusion prévue pour juillet 2019 de la Comue et de l'UCP formant un nouvel établissement expérimental⁷, intégrant l'Eisti comme composante. L'Essec serait l'école associée à ce nouvel établissement. Les autres établissements de la Comue seront également rattachés par des conventions d'association. Le nouvel établissement sera structuré sous la forme d'un collège universitaire – comprenant les premiers cycles et l'offre postbac – et de cinq *graduate schools*.

3/Caractérisation de l'établissement

L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) est un établissement de formation et de recherche créé en 1969, actuellement sous statut d'établissement public à caractère administratif (EPA), placé sous la co-tutelle des ministères chargés de la culture et de l'enseignement supérieur. Elle est l'une des 20 ENSA françaises, dont six sont situées en Île-de-France (auxquelles s'ajoute un établissement privé).

L'ENSA-V est installée au sein du domaine national du Château de Versailles, dans la Petite Écurie du Roy, où elle bénéficie de 11 500 m² de bâtiments classés monuments historiques, avec trois cours interconnectées jouant un rôle déterminant dans le projet d'établissement et la pédagogie de l'école⁸. Son budget 2017 était

¹ Source : Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, édition 2018 / Mesri.

² La dépense intérieure de recherche et développement (Dird) francilienne s'élevait en 2012 à 18 500 M€ (la Dird des administrations étant de 5 802 M€).

³ Au sens de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013.

⁴ Rapport d'autoévaluation de l'UPS.

⁵ Rapport d'autoévaluation de l'UPS.

⁶ Synthèse PIA du dossier d'autoévaluation de l'UPS.

⁷ Le projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance », adopté le 26 juin 2018, prévoit la possibilité pour les établissements d'enseignement supérieur d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de regroupement.

⁸ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 11.

de 4,3 M€, répartis comme suit : 1,6 M€ de masse salariale, 1,7 M€ de dépenses de fonctionnement et 1 M€ de dépenses d'investissement. Le personnel de l'ENSA-V se répartit⁹ en : 67 % de personnels enseignants (dont 4 % de professeurs, 32 % de maîtres de conférences, 23 % d'associés) ; 33 % de personnels ATS (4 % personnel technique, 25 % personnel administratif, 4 % personnel scientifique). L'établissement est en cours de contractualisation avec sa tutelle principale, le ministère de la culture (direction générale des patrimoines). Le contrat d'objectifs devrait être signé pour coïncider avec le prochain contrat pluriannuel.

En 2017¹⁰, l'établissement accueillait 1 002 étudiants : 462 en cycle de niveau licence, 376 en cycle de niveau master, 106 en HMONP (habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre), 33 doctorants, le solde se répartissant dans les formations spécialisées décrite dans le chapitre « Offre de formations ». Le taux de boursiers était de 17 %. Depuis la rentrée 2018, 20 stagiaires sont inscrits en formation continue. L'établissement a diplômé 329 étudiants en 2017 (117 en premier cycle, 134 en deuxième cycle) et habilité 78 architectes diplômés d'État (ADE) à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre. Outre la formation initiale en architecture, DEEA (diplômes d'études en architecture) et DEA (diplôme d'État d'architecte) et la HMONP, l'école porte deux masters en partenariat avec des universités, une préparation au concours d'architecte urbaniste de l'État (AUE) ainsi qu'un double master d'architecte-manager avec l'Essec et co-délivre un double master d'architecte-urbaniste avec l'université de Tongji à Shanghai. Elle est habilitée à délivrer également le diplôme d'ADE en formation continue, depuis la rentrée 2018. L'ENSA-V est co-porteuse de l'école universitaire de Recherche (EUR) Humanités, patrimoine et création, lauréate en 2017 du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA 3), pour développer un master et un doctorat par le projet en architecture.

En 2009, l'ENSA-V a regroupé en une seule unité de recherche – le Léa-V –, les laboratoires qu'elle hébergeait précédemment. Le Léa-V compte 70 membres, il est adossé à l'école doctorale (ED) Sciences de l'Homme et de la société (SHS) de l'université Paris-Saclay pour la recherche académique et à l'ED Droit et sciences humaines (DSH) de l'université Paris Seine pour la recherche par le projet¹¹.

Dans le paysage des ENSA, l'ENSA-V présente une originalité par son système d'ateliers mixtes : il ne s'agit pas d'ateliers verticaux organisés par des équipes pédagogiques mais d'une auto-organisation étudiante mélangeant les promotions dans un rapport d'entraide mutuelle. Les étudiants depuis des générations ont établi des règles de vivre ensemble et de transmission des savoir-faire.

L'ENSA-V offre la particularité d'accueillir dans ses locaux un centre d'art contemporain, la Maréchalerie, qui participe à la pédagogie de l'établissement à travers sa politique d'accueil d'artistes et d'expositions mais aussi ses cycles de débats et conférences consacrés à des sujets d'actualité.

4/Contexte de l'évaluation

Suite à une première analyse de l'établissement s'appuyant sur son rapport d'autoévaluation (RAE), le comité d'experts a choisi de porter une attention particulière :

- à la stratégie institutionnelle et le positionnement de l'ENSA-V vis-à-vis des Comue Paris Seine et Paris-Saclay ;
- à l'incidence des nouveaux statuts sur le schéma de gouvernance et les circuits de décisions ;
- aux relations entre recherche et formations ;
- à l'adéquation entre les objectifs affichés dans le projet d'établissement, les actions mises en œuvre et les moyens mobilisés, ainsi qu'à l'engagement étudiant.

⁹ Données bilan social 2017.

¹⁰ Rapport d'activité de l'ENSA-V 2016-2017, p. 4.

¹¹ Cf. *infra*, Domaine 3 : La recherche et la formation.

Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement et de l'offre de formations

1/ Un positionnement institutionnel entre deux Comue

Le positionnement institutionnel de l'ENSA-V se caractérise par des liens avec deux Comue différentes : les liens institutionnellement les plus solides sont ceux avec la Comue Paris Seine, dont l'ENSA-V est membre fondateur, avec des projets consistants mais en devenir, alors qu'elle n'est liée que par convention avec la Comue Paris-Saclay qui héberge l'ED à laquelle les doctorants du Léa-V sont rattachés depuis sa création. Cette situation est due à la recomposition récente de la coordination territoriale dans l'ouest parisien, l'université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ) – avec laquelle le Léa-V entretient des relations anciennes qui lui ont permis de développer le doctorat en architecture – ayant rejoint le pôle de Paris-Saclay.

L'ENSA-V a participé à la création de la Comue Paris Seine. Absent du programme I-site (Paris Seine Initiative, lauréat du PIA en 2017), l'établissement a co-construit le projet d'école universitaire de recherche (EUR) Humanités, patrimoine et création, avec d'autres écoles œuvrant dans le champ de la création et du patrimoine, comme l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC), l'École nationale supérieure de paysage de Versailles Marseille (ENSP), l'Institut national du patrimoine (INP), et les composantes de sciences humaines et sociales de l'UCP. Cette initiative a permis à l'ENSA-V d'être « visible au plan national » en étant lauréate du PIA3¹². Ce projet, financé sur 10 ans (10 M€), installe cette EUR dans le paysage universitaire local et le positionne de manière lisible dans le schéma national des ENSA. L'EUR « associe la fondation des sciences du patrimoine et reçoit les soutiens du ministère de la culture et du CNRS », elle est « composée d'un master et d'une école doctorale visant à encourager la recherche par le projet (expérimentation, prospective, recherche appliquée) ». Les six premiers doctorants de cette nouvelle ED ont été inscrits en septembre 2018, dont un au Léa-V¹³. Un master pluridisciplinaire de projet (architecture, paysage, arts) devrait voir le jour à la rentrée 2019. Le master Jardins historiques, patrimoine et paysage, actuellement accrédité à l'Université Panthéon-Sorbonne, rejoindra également l'EUR à la rentrée 2019¹⁴.

La fabrication de l'EUR est le fruit d'une collaboration à long terme, commencée il y a plusieurs années avec la fondation de l'Institut de la création¹⁵, récemment transformé en Campus de la création, c'est-à-dire intégrant davantage la dimension de la vie étudiante. Ce dispositif constitue le terreau qui a permis à l'ENSA-V de réagir de manière prospective à l'appel à projet du PIA3.

L'ENSA-V est également liée à la Comue Université Paris-Saclay par des conventions¹⁶ relatives à la délivrance du doctorat et d'une formation niveau master. Elle entretient avec cette Comue des relations historiques, principalement construites par le Léa-V qui a participé à la création de l'ED SHS dont il est membre fondateur et membre du conseil scientifique.

L'ENSA-V occupe un siège au conseil d'administration et un siège au conseil des membres de la Comue Université Paris Seine. Les deux universités, Paris-Saclay et Paris Seine sont représentées dans le conseil d'administration de l'ENSA-V.

Le choix de l'ENSA-V, dans une période qu'on peut qualifier d'intermédiaire, consiste à ne pas affirmer de rattachement prédominant à l'une ou à l'autre des deux Comue¹⁷. Elle entretient d'un côté des rapports centrés essentiellement sur la recherche, de l'autre sur l'innovation, tant pédagogique que scientifique. Il ressort des différents entretiens que le positionnement de l'ENSA-V à mi-chemin entre la Comue Paris Seine et la Comue Paris-Saclay¹⁸, même s'il est présenté par l'établissement de façon valorisante par le terme de « rotule » entre ces deux grands pôles, est le fruit d'un compromis entre les deux visions qui cohabitent au sein de l'établissement. Le fait de se représenter hors du cadre de l'une et de l'autre est perçu par le comité comme pouvant être handicapant pour l'ENSA-V, à l'heure où les regroupements territoriaux sont destinés à donner une visibilité plus significative à l'international et davantage de poids à une échelle nationale.

¹² Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 9.

¹³ Cf. *infra*, Domaine 3 : La recherche et la formation.

¹⁴ Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, 2017, p. 9.

¹⁵ Avec les mêmes partenaires : l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC), l'École nationale supérieure de paysage de Versailles Marseille (ENSP).

¹⁶ Convention cadre de partenariat de formation niveau master, du 15/02/2017 entre l'Université Paris-Saclay et l'ENS-V ; convention de partenariat portant sur l'école doctorale n° 578 Sciences de l'homme et de la société (SHS), du 21/06/2016, entre l'Université Paris-Saclay et l'ENSA-V.

¹⁷ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 18.

¹⁸ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p.19.

Il peut apparaître paradoxal pour l'ENSA-V d'être membre fondateur de l'Université Paris Seine, avec laquelle les projets sont tout juste en train de se mettre en place (un démarrage de thèse cette année), alors qu'elle n'est liée que par une convention à l'Université Paris-Saclay, avec laquelle le bilan des réalisations est logiquement plus significatif du fait de l'ancienneté des relations. Le lien avec la Comue Paris Saclay se fonde notamment sur la délivrance d'un doctorat en architecture et d'un doctorat en histoire de l'architecture, au sein d'une ED que l'ENSA-V, par le biais du Léa-V, a contribué à fonder et à développer. Ce partenariat très ancré permet d'abonder les ressources en matière de contrats doctoraux grâce au laboratoire d'excellence (LabEx) Patrima¹⁹ et de bourses de master. Il est à noter qu'au moment de l'évaluation 29 doctorants sont rattachés à l'ED Paris-Saclay pour un seul à Paris Seine. Ce sera l'objet du prochain programme quinquennal de l'ENSA-V de trouver un équilibre entre ces deux partenariats majeurs ou bien d'opérer un choix plus tranché : le comité encourage l'établissement à poursuivre sa réflexion en interne sur son positionnement par rapport à son environnement, une fois celui-ci stabilisé.

L'établissement a clairement identifié ses partenariats académiques actuels ou en devenir. Les éléments présentés dans ce chapitre témoignent de la capacité dont a fait preuve l'ENSA-V pour prendre une part active à une coordination territoriale en évolution pendant toute la période sur laquelle porte la présente évaluation.

2/ Une stratégie de développement de la culture du projet, tournée vers la diversification et une offre de formation enrichie

a/ Des missions identifiées et des valeurs affirmées, pour une stratégie d'établissement qui souffre encore d'un manque de consensus

L'ENSA-V s'est emparée de l'ensemble des missions dévolues aux écoles d'architecture : formations initiales et continues, recherche, relations internationales, développement d'expertises, diffusion des savoirs au sein de la communauté scientifique et culturelle, sensibilisation de tous les publics à la culture architecturale, formation permanente des personnels. Les valeurs de l'ENSA-V sont bien présentées dans l'introduction au rapport d'autoévaluation. Elle a choisi d'articuler un projet d'établissement autour de la culture de projet – partagée avec ses plus proches partenaires – identifiée comme levier pour affronter « la complexité du monde et les états de crise »²⁰. Bien qu'il ne soit pas mentionné d'analyse préalable pour identifier les axes et les orientations stratégiques, l'établissement affirme préparer « les futurs architectes aux deux grands enjeux de la prochaine génération : la transition écologique des milieux habités et la révolution numérique »²¹. Cette stratégie repose fortement sur le renforcement du « Campus de la création par le projet », orienté vers les contextes académiques et professionnel et décliné selon trois échelles, locale, régionale et internationale²². Ce Campus de la création de décline selon quatre axes, à savoir « un plan étudiant pour accompagner la réussite étudiante », « la création de lieux et de formations innovants », « une politique de site renforcée », « la création et la valorisation de l'identité de l'école »²³. Au sein de la Comue Paris Seine, l'ambition de l'ENSA-V est de constituer un « nouveau modèle académique dédié à l'innovation, à l'esprit d'entreprise et à la créativité »²⁴. C'est cette stratégie de site de l'ENSA-V qui s'est traduite au plan national par sa participation au projet d'EUR Humanités, patrimoine et création. Ces synergies sont encore renforcées par la présence, au sein de l'ENSA-V, du Centre d'art contemporain qui représente un atout considérable pour les relations avec les domaines artistiques.

Cette stratégie se traduit dans les faits par un projet scientifique renouvelé, en cohérence avec l'ambition affichée autour de la culture du projet (cf. *infra* chapitre Recherche), ainsi qu'une diversification de l'offre de formation, orientée d'une part vers davantage de spécialisation (cf. *infra* chapitre Formation), d'autre part vers une ouverture internationale accrue (cf. *infra* chapitre Relations européennes et internationales).

Un des défis que l'ENSA-V aura à relever dans les années qui viennent sera d'affirmer une politique de site cohérente en mettant en accord son positionnement institutionnel avec le poids réel de ses activités ou inversement. Tout en notant qu'à ce jour l'essentiel de la production scientifique est le fruit du partenariat avec Paris-Saclay, ainsi que des formations partagées solides, le comité estime remarquable le travail réalisé pour le montage de l'EUR et trouve que le fait qu'elle ait été retenue dans le cadre du PIA3 constitue une belle opportunité. Le comité voit dans le « Campus de la création par le projet » une stratégie majeure dans laquelle l'ENSA-V devrait mettre une grande partie de ses forces, qui pourrait aboutir à une forme de

¹⁹ Mis en œuvre par les universités de Cergy-Pontoise (UCP) et de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), le LabEx Patrima « promeut la connaissance du patrimoine et notamment des supports matériels pour mieux restaurer et conserver ». Il associe de très nombreux partenaires, dont l'ENSA-V. Source : <http://www.culture.gouv.fr>

²⁰ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 17.

²¹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 6.

²² Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 17.

²³ Document Axes stratégiques, dossier d'autoévaluation, 2018, p. 3.

²⁴ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 18.

rééquilibrage, notamment en faisant monter en puissance le concept de doctorat par le projet, encore embryonnaire. Concernant celui-ci, le comité relève que l'établissement a conduit en matière d'accompagnement de ses enseignants en Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU) vers le doctorat et l'habilitation à diriger des recherches (HDR) une politique de moyens en accord avec les objectifs affichés. Le comité recommande à l'établissement de s'appuyer pleinement sur les instances mises en place dans le cadre des nouveaux statuts pour consolider ses orientations, leur donner toute leur légitimité et les faire pleinement partager par les différentes communautés.

Le comité recommande à l'ENSA-V de s'appuyer sur ses nouvelles instances pour décliner dans ses différentes missions les objectifs énoncés dans son projet d'établissement. Un effort conséquent doit également être effectué concernant l'information à l'ensemble de l'école sur ce projet ambitieux et porteur pour la visibilité de l'établissement, afin qu'il puisse être discuté et partagé par tous.

b/ Au-delà des partenariats académiques affirmés, des relations fécondes avec la profession et l'environnement socio-culturel

Les liens avec la profession sont, avec l'adossement à la recherche, un des deux principes sur lesquels se fonde le projet d'établissement de l'ENSA-V²⁵. Ceux-ci sont multiples et affirmés, ils orientent la stratégie de recrutement de l'ENSA-V, avec une politique claire consistant à construire des profils de poste avec une forte orientation recherche pour les titulaires et très orientés vers la pratique pour les contractuels. Cela permet à l'établissement d'offrir à ses étudiants à la fois une grande diversité de points de vue et de compétences, et un renouvellement régulier.

La mise en place du doctorat par le projet, dont le principe est d'être co-encadré par un enseignant-chercheur (EC) et par un praticien, enseignant ou non, affirme encore davantage ce lien à la profession. A terme, ce dispositif devrait déboucher sur une montée en puissance des financements Cifre (conventions industrielles de formation par la recherche) mis en place avec des agences d'architecture. Cependant, un effort conséquent reste à faire afin de définir de façon théorique et pédagogique le contenu d'une telle initiative – notamment par la clarification de ce qu'est « la recherche par le projet » – et par un échange approfondi avec l'ensemble des EC, de manière à ce que ce projet soit partagé, compris et anticipé par tous. Le comité n'a pas pu obtenir de précisions sur le mode de rémunération et les modalités de participation de l'encadrant praticien lorsqu'il n'est pas enseignant.

Les liens étroits de l'ENSA-V avec deux grandes institutions parisiennes du monde de l'architecture, le Pavillon de l'Arsenal et la Cité de l'architecture et du patrimoine, témoignent d'une forte dynamique en matière de partenariats socio-culturels. Ils se traduisent par de multiples manifestations, par une représentation institutionnelle au sein des instances de l'école et constitue une ressource précieuse pour les étudiants.

Si les partenariats académiques et socio-professionnels témoignent d'un réel dynamisme, il a été plus difficile pour le comité d'évaluer les partenariats de l'ENSA-V avec les collectivités locales, à l'exception de la ville de Versailles au sein de laquelle l'ancrage de l'établissement est avéré. Différentes manifestations et une collaboration étroite avec les élus permettent de faire de l'ENSA-V une école très ouverte et en prise avec son environnement.

L'établissement affiche une stratégie de développement ancrée dans le riche potentiel local des partenariats académiques (deux Comue), socio-culturels (institutions parisiennes) et dans un réseau professionnel nourri par la communauté enseignante. Il entre remarquablement en interaction avec la ville de Versailles.

La gouvernance et le pilotage de l'établissement et de l'offre de formations

1/Une organisation administrative structurée, en cohérence avec les missions et les projets de l'établissement

La période soumise à l'évaluation a été marquée par une très forte « mutation administrative »²⁶. L'école a saisi l'opportunité de cette période charnière avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance dans le cadre des nouveaux statuts pour assurer la déclinaison opérationnelle de ses missions en une nouvelle organisation administrative.

²⁵ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 21.

²⁶ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 12.

Projet porté par la direction, largement débattu au sein des instances de dialogue social et au plus près des agents, le nouvel organigramme²⁷ a été mis en place en 2017 dans l'objectif d'apporter une meilleure identification des fonctions support et des fonctions soutien et de structurer des fonctions transverses. Il se traduit par la création d'un département du développement, des partenariats et du mécénat et de la communication (DPMC), qui vient s'ajouter au département des études et de la recherche, au département administratif et financier et au département des moyens généraux. Chacun des directeurs de département exerce une autorité hiérarchique sur les personnels de son service, ce qui n'était pas le cas dans la précédente organisation²⁸. La directrice adjointe assure la direction des fonctions support ressources humaines et finances du département administratif et financier (DAF). Cette double fonction s'articule sans découpage temporel prédéfini entre ses missions de gestion des moyens de l'école, en tant que directrice du DAF, et sa mission de pilotage des grands chantiers et actions structurants de l'école tels que la mise en place de la réforme, les travaux, la plateforme numérique, et sa mission de coordination des trois autres départements en tant que directrice adjointe²⁹. Le comité s'est interrogé sur le lien affichant, dans l'organigramme hiérarchique présenté, un rattachement de l'agence comptable au DAF alors que les entretiens ont bien confirmé la séparation ordonnateur/comptable finalisée à l'été 2018.

Trois missions parallèles sont par ailleurs rattachées à la direction (travaux, partenariat, intendance). La création du département DPMC s'inscrit dans la politique volontariste de l'école en matière de développement de ses activités, de ses partenariats, de son identité, de son attractivité et de développement des ressources propres.

Cette mutation administrative confirme la lisibilité des services en lien avec leur cœur de métier. Toutefois afin de finaliser cette lisibilité, la fonction juridique pourrait être détachée du service ressources humaines (RH) en ce sens où les dossiers juridiques examinés et portés par la cheffe du service RH sont en majorité hors champ RH³⁰.

Le département dénommé études et recherche ne comporte pas de service de la recherche³¹.

La réflexion du comité s'est également portée sur les liens du service communication avec les autres services et les associations étudiantes³² dont les entretiens ont révélé le manque de fluidité. Il encourage l'établissement à réfléchir notamment à son articulation avec le chargé de communication de la Maréchalerie.

Le rattachement des services intérieur et informatique ainsi que l'identification du chargé de mission travaux au département des moyens généraux s'inscrivent dans la lisibilité préconisée lors de la précédente évaluation³³. Toutefois, à la lecture de l'organigramme et après entretiens, le comité s'interroge sur les liens du chargé de mission travaux (par ailleurs rattaché à la direction) avec le directeur du département des moyens généraux et sur les missions de ce département.

Dans la continuité du dialogue mené pour la mise en place de la nouvelle organisation administrative, la direction porte une attention particulière à l'animation et à la coordination des équipes avec une réunion mensuelle de la vingtaine de chefs de service, une réunion du comité de direction toutes les deux semaines. Au-delà du souci de concertation et de dialogue de la direction, le comité souligne certaines actions menées qui s'inscrivent dans l'accompagnement du changement, en confortent le suivi et renforcent la cohésion de la communauté : labels « égalité » et « diversité », élaboration d'une charte des valeurs, enquête RPS³⁴. Quelques tensions demeurent mais les entretiens ont pu mettre en avant des débats « dépassionnés » et « apaisés »³⁵ et la confiance dans une nouvelle organisation ainsi qu'une nouvelle représentativité dans les instances qui devrait permettre de désamorcer les crispations³⁶. La qualité et la teneur des échanges lors des entretiens confirment l'engagement des équipes administratives et techniques souligné par le rapport de

²⁷ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 27.

²⁸ Rapport Aères 2014, p. 27.

²⁹ Sources : organigramme présenté et entretiens.

³⁰ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p.12 : la fonction juridique a été renforcée avec un référent chargé de la sécurisation des décisions et liens contractuels.

³¹ Cf. *infra*, chapitre Recherche.

³² Rapport Aères 2014, p.12 : « la fonction de relais du service communication pourrait être renforcée par une meilleure articulation aux différents services de l'école ».

³³ Rapport Aères 2014, p. 27. Le rapport notait une « organisation singulière », avec un rattachement des affaires immobilières aux affaires financières, et de la logistique aux ressources humaines, préconisant une responsabilité unique de la fonction immobilière.

³⁴ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 12 et p. 39 (extrait du rapport RPS et candidature « label ») et p.40 (charte des valeurs).

³⁵ Au regard de la crise de gouvernance évoquée dans le rapport d'évaluation de l'établissement de 2014, p. 26.

³⁶ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 12 et divers entretiens.

l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aéres) 2014³⁷, dans leurs missions respectives qui convergent au service de l'étudiant.

Le comité salue le travail de structuration des services administratifs et le mode de fonctionnement mis en œuvre. Il relève une incohérence concernant l'absence de service recherche au sein du département des études et de la recherche, s'interroge sur le rattachement aux RH de la fonction juridique et sur la fluidité des liens entre le service communication avec l'ensemble des missions de l'école. Il recommande à l'établissement de tirer un bilan de cette organisation afin d'évaluer les ajustements encore nécessaires dans une perspective d'amélioration continue.

2/Une nouvelle gouvernance, en application des décrets de février 2018, anticipés par l'ENSA-V depuis plusieurs années

a/ Des instances rénovées qui devront, à terme, se mettre au service de l'élaboration et de la conduite de la stratégie de l'établissement

L'évaluation Hcéres de l'établissement intervient dans le contexte particulier du changement de statut des ENSA et de la mise en place des nouvelles instances, prévues par les décrets du 15 février 2018. Les nouveaux textes qui régissent les ENSA, qui restent des EPA, créent un conseil pédagogique et scientifique (CPS) réunissant les membres élus et nommés de la commission recherche (CR) et de la commission des formations et de la vie étudiante (CFVE). Les étudiants y sont représentés. Dans cette nouvelle configuration, le conseil d'administration (CA) est quant à lui constitué de membres élus issus des trois communautés de l'établissement – EC, étudiants, Biatss (Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, et personnels sociaux et de santé) –, ainsi que de membres de droit et de personnalités qualifiées. Pour la période écoulée, sur laquelle porte l'évaluation, l'établissement estime avoir anticipé la nouvelle gouvernance en remplaçant la CPR, ancienne commission statutaire normalement nommée par le CA, par un conseil d'établissement dont les membres étaient élus avant que leur nomination ne soit entérinée par le CA, afin de rester conforme aux anciens textes régissant les ENSA.

La réflexion sur la transformation des instances, aux dires des différents interlocuteurs du comité, a beaucoup occupé les personnels dans une démarche se voulant la plus démocratique possible. Elle a facilité le changement de régime mais il apparaît qu'elle a pu accaparer les enseignants qui se sont trouvés de ce fait moins impliqués dans le processus d'autoévaluation et la rédaction du projet d'établissement³⁸, celui-ci semblant être davantage le fruit du travail de l'équipe de direction restreinte, avec ses chargés de mission, qu'émanant des instances représentatives des EC. Il est vrai que la procédure de recrutement des directeurs des ENSA mise en place par la tutelle donne pour ce faire toute légitimité à ces derniers puisque le CA se prononce désormais sur les candidatures formulées sur la base d'un projet pour l'établissement.

Relevé par l'établissement dans l'analyse SWOT de son RAE comme un point de vigilance à avoir (et même une menace³⁹), le passage au nouveau régime s'est bien déroulé, de l'avis de toutes les personnes rencontrées, dans un calendrier correct qui n'a pas créé de vide institutionnel. Il se traduit par une représentativité élargie des personnalités extérieures et des personnels Biatss et a fait l'objet d'une bonne participation des communautés aux scrutins, sauf pour le collège étudiant (CA collèges enseignants : 68 %, collège IATS : 85 %, collège étudiant : 15 %). Pour les élus du collège Biatss, il est à noter qu'il s'agit d'une représentativité nouvelle, notamment au CPS (90 % de votants) car, faute de candidats, ils étaient jusqu'à présent « tirés » au sort. Ils attendent de leurs mandats d'avoir une vision plus large de l'établissement et d'y participer.

À ce jour, toutes les nouvelles instances – CR, CFVE, CPS et CA – sont installées et toutes les conditions sont réunies pour que des circuits de décision respectueux de ce nouveau dispositif se mettent en place. Il est trop tôt pour en évaluer l'efficacité. Le comité s'interroge sur le partage des rôles entre conseil du Léa-V, aux prérogatives actuellement très larges, et la CR, ceux-ci constituant un doublon de l'avis de plusieurs interlocuteurs, y compris au sein de l'unité de recherche.

Le schéma de gouvernance⁴⁰ fait apparaître le maintien du conseil de la vie étudiante (CVE), commission mise en place à l'initiative de l'établissement sous l'ancien régime. Les entretiens ont fait apparaître qu'il jouait un rôle significatif pour répondre à des questions du quotidien et désamorcer des problèmes mineurs afin d'éviter d'encombrer inutilement les séances de l'ancienne CVE (aujourd'hui CFVE et CPS). Compte tenu de ces explications, le comité juge inopportun de le situer sur un même niveau que la CR et la CFVE au sein du

³⁷ Rapport Aéres 2014, p. 26.

³⁸ Aucun des interlocuteurs EC interrogés sur ce point n'avait réellement été impliqué dans cet exercice, les groupes de travail mis en place (Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 5) s'étant dans les faits assez peu réunis et n'ayant pas produit de livrables.

³⁹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 13. SWOT : forces, faiblesses, opportunités, menaces.

⁴⁰ Visuel présentation de l'équipe de direction, visite Hcéres 11 & 12 juin, slide « Une gouvernance clarifiée ».

schéma des instances. Il recommande que le CVE transmette ses avis à la CFVE qui, tout en pouvant s'appuyer sur le travail du CVE, a seule la légitimité à statuer. Le comité n'a pu prendre connaissance exhaustive de l'ensemble des instances locales, identifiées pour certaines au travers de la lecture du RAE. Les intégrer au schéma global structurerait leurs liens et interactions avec les instances statutaires.

L'ENSA-V a très bien géré le changement de statut de l'établissement et la mise en place des nouvelles instances, dans un calendrier bien maîtrisé. Le comité encourage d'une manière générale l'établissement à rendre explicites tous les liens fonctionnels entre les différentes instances et commissions, tant sur le schéma de gouvernance⁴¹ que dans l'organigramme de l'établissement⁴².

b/ Une gouvernance ayant fait ses preuves, permettant une transition en douceur vers davantage d'autonomie

Sur demande de la tutelle, le CA a voté en son sein pour l'élection d'un président choisi parmi les personnalités qualifiées non élues, le directeur, lui-même nommé par le ministre de tutelle, étant un enseignant. Les président et directeur de l'ancien régime ont donc été reconduits dans leurs fonctions respectives sous le nouveau régime. Cette disposition assure à la gouvernance de l'établissement une continuité et une stabilité qui permettent aux projets et aux partenariats de se poursuivre sereinement. Le comité encourage le CA à s'appuyer sur les présidents respectifs de la CR et de la CFVE pour assumer un rôle qui pourrait s'apparenter à celui des vice-présidents (VP) universitaires, leur élection dans le cadre des nouveaux textes leur en conférant la légitimité. Cette configuration permettrait à l'ENSA-V de se rapprocher du modèle de l'Enseignement supérieur sur ce point, objectif affiché par la tutelle⁴³, par le rapport Feltesse⁴⁴ qui a conduit à la réforme des statuts et par l'établissement lui-même⁴⁵.

Le comité s'inquiète⁴⁶ néanmoins de la disponibilité des enseignants qui, en dépit de leur nouveau statut d'EC, sont pour la plupart encore assujettis à 320 heures annuelles d'enseignement⁴⁷, ce qui ne permet pas un véritable engagement dans la recherche, ni dans les instances sauf à mettre en place pour les élus des décharges significatives, ce qui n'est pas encore le cas à ce jour. Par ailleurs l'établissement, qui affirme encourager l'implication des étudiants⁴⁸, n'a pas mis en place non plus de statut de l'étudiant élu ni prévu d'aménagement ou d'ECTS (*European credit transfer system*), pour leur permettre d'exercer leurs mandats avec toute la disponibilité nécessaire⁴⁹.

Le comité souligne le bon fonctionnement de l'équipe de direction qui se réunit fréquemment en configuration de comité de direction (Codir) mais aussi deux fois par an en plénière. Il encourage l'établissement à mettre en place les modalités qui permettront de bien coordonner équipe administrative et nouvelles instances (Codir élargi aux présidents et éventuels vice-présidents, ou autre instance souple de direction les associant, qui renforcerait la gouvernance politique) mais aussi des plénières impliquant l'ensemble des personnels afin de bien associer ceux-ci à l'élaboration des projets, à leur diffusion et à leur évaluation.

3/Le pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique restant à structurer dans une démarche qualité globale

La lecture d'un RAE très étoffé et celle de l'annexe des orientations stratégiques 2018/2022 ne permettent pas au comité d'appréhender un réel processus d'autoévaluation, chacun des sous-domaines étant davantage énoncé sous forme descriptive que développé avec une analyse de la déclinaison des objectifs stratégiques

⁴¹ *Idem.*

⁴² *Idem.*

⁴³ « [Le nouveau statut] étend à ces écoles les grands principes et modalités de gouvernance "communément appliqués dans les autres établissements d'enseignement supérieur". » Document de présentation « Un nouveau statut pour les Ecoles d'architecture », p. 1.

⁴⁴ Feltesse Vincent, Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture, rapport à madame la ministre de la culture et de la communication, chapitre « Gouvernance » (pp. 30 et suiv.), à l'origine de la réforme des statuts.

⁴⁵ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 6.

⁴⁶ L'entretien avec la tutelle n'a pas permis au comité d'être rassuré quant à l'évolution des moyens qui permettraient de rendre effective la réforme du statut des enseignants des ENSA. L'équipe de direction, d'une part, les enseignants d'autre part, sont quant à eux soucieux de maintenir les heures enseignants permettant de mettre en œuvre la riche offre de formation de l'ENSA-V.

⁴⁷ Aucun des interlocuteurs rencontrés n'a été en mesure de fournir le nombre exact d'heures de décharge mis en place par l'établissement au profit de la recherche. Certains l'ont estimé à 6,5 ETP, sans que ce soit confirmé par l'administration.

⁴⁸ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 39.

⁴⁹ Cf. *infra* : Domaine 4.

en plan d'actions. L'excellence affichée n'est pas suffisamment corrélée à la description des moyens, avec cibles et indicateurs de performance. Le comité incite l'établissement à se saisir du SWOT (présenté dans l'introduction du RAE en déconnexion des chapitres qui suivent) comme d'un outil réellement au service de l'amélioration continue de la qualité.

Il ressort des différents entretiens que la période de référence a essentiellement été centrée sur des projets structurants tels que les travaux d'aménagement, la redistribution des espaces, la mise en place de la plateforme numérique, une nouvelle gouvernance, une nouvelle organisation administrative et n'a pas mis l'accent sur une politique qualité et vision pluriannuelle globale et formalisée. Cependant les bases d'une analyse prospective sont en place dans différents secteurs et l'école dispose de nombreuses données - en témoigne la qualité et la complétude des documents fournis que le comité encourage l'établissement à analyser et à traduire en tableaux de bord, afin de fournir aux organes institutionnels de gouvernance des outils d'aide à la décision⁵⁰ (bilan social, rapport d'activité, documents budgétaires et comptables).

Deux réflexions prospectives ont été élaborées à la demande du ministère de la culture :

- l'une dans le domaine du patrimoine avec un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) qui sera prochainement arbitré par la tutelle après expertise globale du schéma de l'ensemble des écoles⁵¹ ;
- l'autre dans le domaine des ressources humaines qui recense les besoins d'emplois EC portant sur une projection à cinq ans pour accompagner le nouveau statut enseignant-chercheur.

Par ailleurs, le passage à la gestion budgétaire comptable publique⁵² (GBCP) a apporté à l'établissement une vision budgétaire pluriannuelle ainsi qu'une structuration budgétaire lui permettant de disposer d'une comptabilité analytique. Le comité n'a cependant pas pu mesurer l'avancée de l'école sur une démarche entreprise en matière de coût complet ni sur les éléments de soutenabilité de l'offre de formation, notamment pour la formation continue, secteur dans lequel l'école s'est engagée récemment.

La programmation budgétaire annuelle et pluriannuelle s'appuie sur la formalisation du dialogue de gestion mis en place par la direction. Outils d'aide à la décision, des fiches projets de recensement de l'ensemble des besoins sont adressées à tous les enseignants et chefs de service⁵³, la partie liée au personnel étant instruite par le département des études et de la recherche (DER) au vu des maquettes d'enseignement. Après arbitrage, les données sont exploitées dans un fichier partagé afin d'en assurer le suivi infra annuel et pluriannuel *via* la nouvelle plateforme numérique. Le dialogue de gestion n'est cependant pas encadré par une note d'orientation budgétaire et le débat budgétaire reste conduit dans le cadre de la présentation du budget initial au conseil d'administration.

De nombreux tableaux de bord sectoriels sont tenus à jour, accessibles en ligne. Le pilotage budgétaire peut s'appuyer depuis fin 2018 sur une sécurisation de la décision par une formalisation des moyens de contrôles et des procédures apportées par la mise en place du contrôle interne comptable et financière, inscrite dans la démarche de la GBCP, que l'école a souhaité mener avec l'aide d'un cabinet extérieur⁵⁴.

La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) notée embryonnaire dans le rapport Aères 2014⁵⁵ n'a pas connu d'évolution notable en dehors de la démarche engagée pour le personnel enseignant à la demande de la tutelle.

Le rapport 2014 faisait état d'un schéma directeur du système d'information (SDSI)⁵⁶. Les entretiens n'ont pas permis au comité d'en examiner son avancée.

En raison du foisonnement des projets portés par l'école et de l'évolution de ses offres, tant dans le domaine de la formation que de la recherche et de la valorisation, le comité encourage l'établissement à s'engager la définition d'une cartographie des emplois et un accompagnement des compétences pour répondre aux objectifs stratégiques qu'il s'est fixés dans un paysage académique, territorial et partenarial où les missions vont notablement évoluer. Le comité engage l'établissement – qui dispose de tous les atouts pour le faire – à finaliser une démarche globale de politique qualité avec une vision prospective déclinée en objectifs, plans d'actions et analyse de la performance.

⁵⁰ Bilan social - rapport d'activité - comptes financiers - notes agent comptable - notes de présentation du budget.

⁵¹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 11.

⁵² Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 36.

⁵³ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 36.

⁵⁴ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 36.

⁵⁵ Rapport Aères 2014, p. 25 : Le rapport 2010 avait déjà mis en relief le fait que la GPEEC était embryonnaire.

⁵⁶ Rapport Aères 2014, p.28 : Un SDSI a été mis en œuvre pour la période 2011/2013.

4/Les grandes fonctions du pilotage : des fonctions support professionnelles et engagées

a/ Une fonction RH de qualité mais des inquiétudes sur les moyens de mise en œuvre du nouveau statut des EC et des multiples projets

Le comité souligne que, durant la période de référence, l'établissement a su s'appuyer sur différents leviers pour faire évoluer la fonction ressources humaines et le cadre de gestion des personnels. L'un de ces leviers correspond à l'évolution de la réglementation. La mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les ATS titulaires, conduite par le ministère, a permis de clarifier leur niveau de responsabilité. Grâce à la mise en œuvre des dispositions de la loi Sauvadet, sept personnels (un enseignant et six ATS) ont été titularisés, ce qui par ailleurs a eu une incidence sur la masse salariale avec un transfert du plafond d'emplois T3 (sur le budget établissement) en T2 (sur le budget du ministère). Des créations d'emploi d'enseignants par le ministère à hauteur de 3,5 ETP (équivalent temps plein) de 2013 à 2017 ont accompagné le nouveau statut pour couvrir les décharges d'enseignement. Des élections professionnelles en vue du renouvellement des instances de dialogue social s'inscrivent dans un débat enrichi. L'autre levier est relatif à la volonté politique locale, avec notamment la prise en compte du rapport Aères 2014⁵⁷ quant à la mise en place d'un cadre de gestion des personnels non titulaires et à la formalisation des procédures de recrutement hors concours des enseignants⁵⁸. La réorganisation administrative recentre un service ressources humaines de six personnes sur l'ensemble des champs d'activité du domaine RH⁵⁹. Cette fonction RH s'appuie sur un réseau existant entre les responsables RH des autres écoles d'architecture.

La période est marquée par un fort renouvellement des personnels, lié aux départs à la retraite, à la mobilité et à la création d'emplois ciblés pour répondre aux enjeux de l'établissement. Si la mobilité des enseignants titulaires et contractuels est considérée comme un atout pour l'enseignement⁶⁰, celle des personnels administratifs pose problème en raison de difficultés liées au manque d'attractivité et aux lourdeurs de recrutement des titulaires. Les moyens humains ne sont pas encore stabilisés, ce qui fragilise les équipes qui, en plus d'une charge de travail déjà lourde, assurent la continuité. L'école encourage les enseignants à préparer une thèse ou une HDR ; 91% enseignants participent à l'activité de recherche mais ne bénéficient pas tous de décharge. Les moyens financiers restent limités et ont une conséquence indéniable sur l'enseignement⁶¹. Il ressort des différents entretiens un manque de coordination, de fluidité dans le suivi des décharges que le bon fonctionnement des instances pourra clarifier et améliorer en formalisant l'arbitrage et en procédant à la validation des obligations de service.

Après une période de débat permanent, d'une façon générale, les interlocuteurs rencontrés, personnels, usagers et services, attendent beaucoup des nouvelles instances.

La masse salariale est stable et l'établissement tient à jour des tableaux de bord de suivi mais il dispose de peu de marge de manœuvre pour accompagner le statut d'EC et l'implication des enseignants dans la recherche sans nuire à la qualité d'encadrement de l'ensemble des formations. La consommation du plafond d'emploi T2 se situe à 93,8 % tandis que le plafond d'emploi T3 n'est jusqu'à présent pas comblé (50,42 %) ⁶². Le nombre d'heures d'enseignement est en moyenne de l'ordre de 25 500⁶³. Les entretiens professionnels des personnels BIATSS sont menés selon une procédure définie et servent de base à l'élaboration du plan de formation qui se doit d'être également axé sur les orientations stratégiques de l'école. Les ATS restent le public ciblé et majoritairement bénéficiaire des formations, les enseignants n'émargeant que ponctuellement aux formations en langues et bureautique. En dehors de la formation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) proposée par le ministère, les formations obligatoires dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité sont pour la plupart organisées sur site.

Les instances statutaires du dialogue social sont mises en place conformément à la réglementation, avec une bonne articulation des attributions entre le comité technique (CT) et le CHSCT. La fréquence des réunions notée insuffisante dans le rapport Aères 2014 a été améliorée. Les documents sont adressés dans des délais suffisants pour préparer les points abordés. Le respect des règles de vie, les règles de sécurité sont majeures pour les ateliers qui fonctionnent 24h/24 7j/7. Le comité a pu constater un dialogue social apaisé et aboutissant à des avancées, s'agissant notamment de l'enquête RPS (risques psycho-sociaux) conduite par un cabinet externe et dont le plan d'action, construit en interne, a été confié à un groupe de suivi auquel participent enseignants, administratifs et étudiants. Le comité remarque toutefois que les travaux et les axes

⁵⁷ Rapport Aères 2014, p. 26.

⁵⁸ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 40.

⁵⁹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 39.

⁶⁰ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 40.

⁶¹ SWOT, rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 13.

⁶² Le comité fait l'hypothèse qu'il s'agit d'un décalage entre plafond d'emploi et crédits disponibles, sans avoir pu le vérifier.

⁶³ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 41 : tableaux.

retenus (bruit, statut, surcharge de certains services) se substituent quelque peu au document unique d'évaluation des risques professionnels engagé en 2007 et resté en attente⁶⁴. La gestion mixte des personnels, relevant à la fois du ministère pour les titulaires (T2) et de l'établissement pour les contractuels sur ressources propres (T3), rend complexe une fonction RH et a pu occulter le débat dans les instances, notamment celui portant sur les campagnes emplois, les évolutions statutaires de type RIFSEEP et la grille pour les personnels non titulaires qui ne sont pas présentées devant le CT.

Sur le plan de l'action sociale, le comité n'a pu savoir s'il existait une aide pour les personnels en difficulté et/ou une commission action sociale.

La direction veille à développer la cohésion au travers d'une offre culturelle, d'un voyage annuel, de journées d'accueil. Au vu de la méconnaissance des enseignants de leur statut relevé par l'enquête RPS, il a été intégré un point sur le statut des enseignants durant les deux journées d'accueil. Les réponses des interlocuteurs et certains entretiens ont cependant relevé une communication interne qui pourrait être améliorée.

Le comité recommande à l'établissement de veiller à maintenir ce dialogue et de répondre, au travers du bon fonctionnement des instances et d'un suivi sécurisé des décisions, à leur exigence de formalisation, de clarification, d'arbitrage, y compris pour les personnels non titulaires.

b/ la fonction financière : une situation saine qui évolue positivement vers le développement des ressources propres et une fonction maîtrisée

La fonction a été fortement impactée par le passage à la GBCP qui a été l'occasion pour l'école de repenser la structure budgétaire, de finaliser la séparation ordonnateur et comptable, d'initier la démarche de contrôle interne, comptable et financier (CICF) et d'engager la dématérialisation de la procédure achat public (achats, contrats et marchés). La direction n'a cependant pas souhaité s'engager dans la mise en place d'un service facturier qui s'inscrit dans le déploiement de la GBCP et la démarche de fluidité.

Le processus budgétaire est centralisé, avec une élaboration budgétaire assurée par le service budget et achats qui demande à l'agent comptable (AC) de fournir le plan de trésorerie ainsi que le tableau prévisionnel des comptes de tiers. Le suivi budgétaire fait l'objet de tableaux de bord partagés avec les utilisateurs de crédits. Les actions menées sur la période de référence tant en termes de sécurisation des procédures que d'organisation et de renfort de moyens humains sur des activités ciblées ont permis à l'école d'optimiser les marges de manœuvre financières nécessaires à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques autour de projets structurants. La lecture des documents transmis⁶⁵ a permis au comité de noter une évolution du budget de 2014 à 2018 qui confirme l'augmentation de la capacité d'investissement de l'école (une augmentation globale du budget de 7,78 % avec augmentation de 8,99 % pour les dépenses de personnel, baisse de 18,79% pour les dépenses de fonctionnement et augmentation de 138,90 % pour les dépenses d'investissements). Il est noté une bonne exécution budgétaire, à hauteur de 95,8 et 96,67 % en produits et charges fonctionnement et ainsi qu'en investissement pour l'année 2017. La trésorerie est stable, de l'ordre de 1 500 000 euros. La capacité d'autofinancement et le fonds de roulement sont « viables » (avec un pic à 150 jours constaté, le fonds de roulement se situe autour de 75 jours), ce qui a permis d'abonder l'investissement en complément des aides du ministère. Le délai de paiement est inférieur à 30 jours.

Conscient de la fragilité d'un budget reposant sur une subvention pour charges de service public à hauteur de 65 %, l'établissement s'est engagé dans le développement de ressources propres. Cependant les fluctuations de certaines sources financières (droits d'inscription selon le nombre d'étudiants boursiers, taxe d'apprentissage, etc.), ainsi que l'état sanitaire des bâtiments peuvent fragiliser l'équilibre financier⁶⁶ et freiner la mise en œuvre des nombreux projets portés par l'école. La part du budget recherche représente de 4,51% (BI 2019) à 6% (BI 2018), tandis que le budget enseignement représente entre 30,06 % (BI 2019) et 31,7% (BI 2018). La part recherche peut paraître faible, cependant les entretiens ont mis en évidence qu'elle est en réalité augmentée par les financements relevant du PIA (LabEx Patrima, EUR) ne générant aucun flux financier pour l'école, la gestion étant assurée au niveau de la Comue. Les liens avec la gestionnaire du Léa-V se font à l'aide de tableaux Excel partagés.

La politique achat est en cours de validation par le CA. Avec une création de poste en 2017, la direction a souhaité renforcer la fonction achats, afin de poursuivre sa politique de maîtrise des coûts⁶⁷ - principalement de fonctionnement - et sécuriser la procédure juridique. Le service achats compte désormais une équipe de quatre gestionnaires. Plusieurs actions faisant suite aux gains de productivité déjà engagés (fournitures de bureau, énergie, etc.) ont été menées et les résultats sont concrets : un nouveau marché voyageur porte à

⁶⁴ Rapport Aères 2014, p. 26.

⁶⁵ Notes de présentation BI, notes d'examen sur les résultats financiers, rapport d'activité.

⁶⁶ SWOT, rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 13.

⁶⁷ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 36.

40 % le gain par rapport aux frais d'agence, une mutualisation générant du gain au travers de conventions de groupement (par exemple avec l'ENSA de Nantes pour le FabLab), l'adhésion au marché interministériel (Union des groupements d'achat public – UGAP).

La fonction comptable est assurée par adjonction de service par une comptable exerçant des fonctions à temps plein à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur. Présente à l'école une demi à une journée par semaine, elle s'appuie sur une fondée de pouvoir qui exerce à temps plein pour la partie dépenses et un agent à temps partiel pour la partie recettes, un poste ayant été récemment supprimé.

Le comité apprécie positivement l'organisation de la fonction financière. Il souligne la qualité des documents fournis par les services ordonnateur et l'agent comptable qui atteste de la capacité à communiquer auprès des élus souvent éloignés des aspects comptables et financiers. Il encourage l'établissement, qui a identifié le contexte budgétaire national restreint comme une menace⁶⁸, à poursuivre sa politique de développement des ressources propres.

c/ Une fonction immobilière repensée mais dont l'articulation entre les services et acteurs de la fonction demande à être davantage structurée

La mise en place du nouvel organigramme a réorganisé la fonction, en structurant un département des moyens généraux recentré sur des missions précises et plus visibles autour d'un service intérieur composé d'une équipe de sept personnes qui assurent la maintenance du bâtiment, la surveillance et la sécurité, l'entretien et la logistique, l'accueil et la reprographie, ainsi que du service informatique et numérique. La mission bâtiment, identifiée, est assurée par un chargé de mission en charge du bâtiment et des projets précis relatifs aux travaux. Un intendant a été recruté sur création d'emploi en juin 2018. Les entretiens confirment la cohérence de cette nouvelle organisation, le département des moyens généraux voyant sa mission, au cœur de la vie de l'établissement, au service de tous les publics et comme point d'entrée des acteurs extérieurs. Cependant, le comité a pu noter une perte de fluidité des liens entre le service intérieur et le service informatique et numérique, liée à la délocalisation de ce dernier.

Lors des entretiens, le comité n'a pu obtenir de précisions complémentaires à la lecture du RAE quant à l'avancée de la démarche d'inventaire physique confiée à l'intendant récemment recruté⁶⁹, ni à celle du SPSI et des « gros travaux », réalisés et à venir, ces chantiers étant du ressort de la directrice adjointe qui les gère en direct avec les personnes missionnés. Les éléments d'appréciation du comité sur la fonction portent donc pour l'essentiel sur l'agrégation des éléments de lecture des différents domaines du RAE, sur le paragraphe « la fonction immobilière et mobilière » du RAE⁷⁰ et sur l'étude des documents financiers et rapport d'activité, pour mesurer les actions menées sur la période de référence.

Le programme immobilier⁷¹, a été mis en œuvre depuis 3 ans, financé pour partie par l'aide de l'Etat, pour partie par des marges de manœuvre dégagées par l'établissement et des fonds privés. L'ENSA-V a bénéficié de deux subventions d'investissement en 2016 : respectivement de 73 486 € et de 80 200 € pour les programmes d'accessibilité, de mise en sécurité des bâtiments et de rénovation des installations frigorifiques⁷². Il s'est déployé notamment autour de la mise en sécurité, la mise aux normes des installations. La reprogrammation des espaces, leur mise aux normes d'accessibilité, l'aménagement de la Médiathèque en *learning center*, les travaux pour le FabLab sont autant d'atouts pour la visibilité de l'établissement, son ouverture et sa valorisation. Il n'en demeure pas moins que l'état du bâtiment⁷³ - identifié en menace dans l'analyse SWOT du RAE – reste, dans l'attente de l'arbitrage du ministère sur le SPSI, une préoccupation.

Les fonctions logistiques et maintenance des bâtiments sont assurées par une équipe expérimentée, confortée par une ancienneté pour certains qui leur donne une bonne connaissance des locaux. Leurs interventions sont quotidiennes, nombreuses et variées. Ils contribuent à la démarche de maîtrise des coûts dans leur domaine.

Le comité souligne l'ampleur des travaux effectués notamment ceux relatifs à la reprogrammation des espaces et la maîtrise des coûts de fonctionnement engagée qui a permis de dégager des marges de manœuvre pour réaliser les investissements. L'identification d'une mission bâtiment, le recrutement d'un intendant en charge de l'inventaire physique, le recentrage des missions du Département des Moyens Généraux assurent une meilleure visibilité à la fonction. Cependant le comité encourage l'établissement à veiller à la bonne interaction entre chargé de mission, intendant et services impactés par la fonction patrimoine.

⁶⁸ Analyse SWOT, rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 13.

⁶⁹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 39.

⁷⁰ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 39.

⁷¹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 39. Le programme immobilier est recensé dans le SPSI 2017/2021 qui est en cours de validation par la tutelle.

⁷² Rapport de l'ordonnateur sur la gestion 2016, CA 28 février 2017, p. 9-10.

⁷³ SWOT, rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 13.

d/ un système d'information évoluant vers un système d'information numérique

Le système d'information, évalué en « ordre de marche » en 2014⁷⁴, s'est développé durant la période de référence autour d'actions innovantes en cohérence avec le projet d'établissement, telles que l'évolution et le déploiement de l'outil de gestion Taiga et une avancée notable vers le numérique⁷⁵.

L'outil de gestion Taiga est désormais déployé dans les secteurs de la pédagogie (notes, fiches pédagogiques, évaluation des enseignements, etc.), des ressources humaines (congrés, service des enseignants, etc.), de la recherche, de la vie institutionnelle (comptes rendus, etc.) mais les entretiens ont montré que son utilisation reste basique et pourrait être davantage développée. Il ressort toutefois de différents entretiens que Taiga reste un outil complexe et son utilisation n'a pas été accompagnée de formation ou de documentation dédiée propice à une auto-formation.

En parallèle du développement de Taiga, la direction a fait le choix en 2017 de mettre en place - avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'œuvre - une plateforme de système de gestion des documents électroniques (SGDE) dont l'hébergement est extérieur. La plateforme numérique E-Forge, ouverte à tous, est un lieu de stockage pour l'ensemble des « productions de l'école (dont les travaux étudiants) et également un outil de travail collaboratif d'échange et de partage⁷⁶. Lors des entretiens, le comité a pu noter que la plateforme nécessite encore des ajustements, sa fragmentation rendant laborieuses les démarches au quotidien. Le site internet, encore en création, s'inscrit dans la seconde tranche du projet avec un hébergement externe. De même la messagerie via le Webmail ne sera plus hébergée localement.

L'activité de l'équipe du service, désormais dénommé « informatique et numérique » dans le nouvel organigramme, a été fortement impactée par la reprogrammation des espaces et par leur propre déménagement. Installé depuis juillet 2017 au rez-de-chaussée de la Maréchalerie, ce service est intégré à l'activité « expérimentation » de l'école, proche du FabLab, des ateliers matériaux et informatiques et de la salle d'exposition (la Nef). Le comité a pu relever l'engagement d'une équipe professionnelle composée de cinq personnes (une responsable et quatre techniciens) au service des usagers et soucieuse de la qualité de service. Il est cependant noté que la relocalisation a pu nuire à la fluidité des relations avec le service intérieur et que la communication relative aux événements et manifestations pourrait être renforcée afin que l'équipe puisse davantage anticiper que réagir dans l'urgence. Certains entretiens ont fait percevoir au comité que la compétitivité entre étudiants, les amplitudes horaires liées aux ateliers sont générateurs de stress pour les personnels en proximité, situation que le comité recommande à l'établissement d'intégrer dans ses réflexions.

Le système d'information est dans une logique d'évolution positive. Le comité recommande de porter une attention particulière à l'accompagnement des évolutions en cours. Il encourage l'établissement à mettre en œuvre un dispositif d'optimisation de l'utilisation de Taiga, dont un défaut de maîtrise pourrait être préjudiciable à la continuité de service lors de turn-over de personnels et à veiller à ce que la mutation, d'une logique de gestion interne vers une externalisation, intègre bien un plan d'accompagnement, en adéquation avec les nouveaux métiers de l'informatique. Au vu de la mutation numérique engagée, le comité recommande que l'établissement élabore un schéma directeur numérique qui pourrait intégrer un environnement numérique de travail dont l'école ne dispose pas encore.

La recherche et la formation

1/Des orientations et des moyens identifiés, en attente d'une politique de recherche qui reste à clarifier

L'établissement a fait le choix en 2009 de regrouper ses différents laboratoires dans une seule unité de recherche, le Léa-V. Actuellement, cette unité de recherche est habilitée par le ministère de la culture et accréditée comme équipe d'accueil par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. La recherche est une mission de l'établissement assumée de manière dynamique et volontariste par le biais de cette unité de recherche, à laquelle l'établissement a délégué l'élaboration de sa stratégie de recherche en s'appuyant sur son conseil de laboratoire. La période récente a vu se développer la recherche à la fois dans une logique de croissance (dimension quantitative) et de progression (dimension qualitative), avec notamment l'augmentation du nombre de docteurs et de HDR, ce qui est évalué très positivement par

⁷⁴ Rapport Aéres 2014, p. 28.

⁷⁵ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 11 et p. 34.

⁷⁶ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 12 et 13 et entretiens.

le comité. Ni les documents transmis, ni les entretiens n'ont toutefois permis de cerner clairement la politique scientifique de l'établissement : les objectifs affichés sont proposés davantage du point de vue de l'organisation institutionnelle (le « comment ») que du point de vue des fondements conceptuels des nouvelles orientations données au laboratoire (le « pourquoi »), ce qui constitue un élément qui devra être précisé dans la prochaine échéance d'évaluation.

Le laboratoire Léa-V est actuellement structuré en quatre axes de recherche qui constituent une configuration plus resserrée que celle présentée lors de la précédente évaluation par l'Aéres en 2014⁷⁷. Ces axes recouvrent des champs d'action bien identifiés : « Énergie, climat, environnement », « Métropolisation et développement territorial », « Patrimoine et territoire » et « Les espaces et leur sens ». Une réflexion poussée, clairement décrite dans le dossier d'autoévaluation du Léa-V a conduit à une redéfinition de ces intitulés⁷⁸ et à un rapprochement vers les thématiques du deuxième cycle.

La mise en place d'un doctorat en architecture constitue un objectif poursuivi depuis 2010 à travers la convention entre l'ENSA-V à l'école doctorale CRIT (Cultures, Régulations, Institutions, Territoires). Dès la mise en place de la Comue Paris-Saclay, le laboratoire Léa-V a fait partie de l'ED 578 et a été reconnu équipe d'accueil pour les doctorants en architecture et histoire de l'architecture. Depuis le 1^{er} septembre 2015 l'ENSA-V est l'établissement instructeur du doctorat en architecture. La valorisation du corps enseignant de l'école concerne la préparation du corps enseignant vers des modèles plus en phase avec les standards de l'enseignement supérieur et la recherche⁷⁹, à travers l'accompagnement vers des travaux doctoraux qui augmentent ainsi le potentiel de recherche de l'école.

Le Léa-V est membre de l'École doctorale 578 SHS de la Comue Paris-Saclay, dans laquelle elle est établissement instructeur pour les doctorats en histoire de l'architecture et en architecture. Au 30 juin 2018, le Léa-V accueillait 27 doctorants en architecture et un doctorant en histoire de l'architecture.

L'EUR « Humanités, création et patrimoine », co-fondée par l'ENSA-V au sein de la Comue Paris Seine ouvre un nouveau champ de recherche pour le Léa-V, se caractérisant par un parcours doctoral de thèse par le projet. Cette approche constitue un aspect novateur de la politique de formation à la recherche délivré par le Léa-V, présentant néanmoins un élément de faiblesse constitué par l'absence, dans les documents consultés, d'une claire explication épistémologique et pratique sur le sens, contenu et déroulement d'un doctorat par projet.

Les forces du Léa-V apparaissent importantes (en nombre et en proportion), comptant⁸⁰ 74 membres, dont 46 enseignants-chercheurs et chercheurs, 26 doctorants et deux agents administratifs à temps plein. Parmi les enseignants-chercheurs titulaires, sept sont professeurs (dont trois HDR), 23 maîtres de conférences (dont un HDR) ; s'y ajoutent deux chercheurs Culture titulaires, trois personnels ITA, trois chercheurs non titulaires, un chercheur en retraite, neuf enseignants-chercheurs non titulaires, émérites, et autres (dont deux titulaires)⁸¹. La faible présence de post-doctorants est mise sur le compte des limites imposées à l'établissement en matière de plafonds d'emploi.

Au cours de la période écoulée (2013-2018), le Léa-V a été soutenu financièrement par le ministère de la Culture à hauteur de 226 000€ pour la publication de thèses, l'édition de la revue *Fabrica* et pour l'organisation de colloques⁸². L'école attribue indirectement deux ETP en personnel administratif (une assistante administrative et une assistante de recherche pour une masse salariale de 57 586 € en 2017) et prend en charge des frais d'infrastructure (4 000 € en 2017), outre les locaux nécessaires à ses activités. L'ENSA-V ne prélève pas de frais de gestion sur les ressources propres du laboratoire, générées par des financements externes à l'école : contrats de recherche avec des collectivités locales (24 050 € en 2017) ou sur appels à projets (15 000 € en 2017), projets financés par l'Agence nationale de la recherche – ANR (20 556 € en 2017), programmes de valorisation des résultats de la recherche (8 000 € en 2017). Peu de financements sont issus de programmes européens ou internationaux (6 000 € en 2016). On peut relever une tendance à la baisse des ressources propres, qui passent de 167 081 € en 2013 à 111 750 en 2017), compensée partiellement par l'augmentation du poids de la masse salariale du personnel administratif. Une piste d'évolution pourrait se situer dans un effort pour ce qui concerne les appels à projet proposés par l'Union européenne (Horizon 2020, Erasmus+, etc.).

La production scientifique du Laboratoire dans la période 2014-2018 est en augmentation par rapport à la période précédente : 14 colloques et séminaires organisés⁸³ et une production scientifique variée composée d'articles scientifiques, ouvrages et directions d'ouvrages, chapitres d'ouvrages en français et en langue

⁷⁷ Aéres, rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V), juillet 2014, p. 13.

⁷⁸ Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, Versailles, 2018, pp. 52-59.

⁷⁹ Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, p. 5, détails à pp. 12-13.

⁸⁰ Au 30 juin 2018.

⁸¹ Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, Versailles, 2018, p. 45. La formulation « chercheur culture titulaire » est à préciser davantage.

⁸² Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, 2018, pp. 72-73.

⁸³ Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, Versailles, 2018, pp. 64-70.

étrangère, actes de colloque. Aux publications s'ajoutent des contrats pour études et recherche avec des collectivités locales (10) et des contrats de recherche (6) signés par l'École sur des programmes de financement nationaux, tels que le ministère de la culture/Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (Braup), l'agence française de développement, l'ANR, le ministère de la culture/Braup/Bureau recherche et innovation/Atelier international du Grand Paris⁸⁴ qui démontrent une certaine vitalité et une présence aux échelles locale et nationale.

Le comité relève l'absence de service recherche dans un département dénommé Études et recherche de l'organigramme administratif. Les entretiens menés précisent que la dénomination « Recherche » du département ne concerne que la partie gestion administrative et pédagogique des doctorants. Les activités recherche sont essentiellement gérées par le laboratoire Léa-V, auparavant identifié dans la direction des études et de la recherche. Le développement de la recherche, le montage complexe de dossiers, les réponses aux appels d'offres ne justifieraient-ils pas – à terme – la création d'un service d'administration de la recherche dédié ?

L'activité de recherche de l'ENSA-V témoigne d'une réelle vitalité partagée de manière inégale, à l'issue de la période évaluée, entre recherche académique et recherche par le projet. Le comité recommande à l'établissement de réfléchir de manière collective au positionnement de la recherche, en clarifiant d'une part le partage des rôles entre le conseil de laboratoire et la commission recherche, et d'autre part les rôles respectifs du Léa-V et du département études et recherche. Il l'encourage à réfléchir à une formulation plus efficace de la politique scientifique de l'établissement en mettant en évidence l'articulation entre enjeux, objectifs et moyens.

2/ Une politique de formation tournée vers la diversification, offrant des parcours et des débouchés multiples, pilotée dans le cadre d'un dispositif ayant anticipé la réforme de la gouvernance

L'ENSA-V organise plusieurs formations en plus des cycles de niveau licence (DEEA) et de niveau master (DEA), énumérées ci-dessous. Ces deux derniers sont évalués dans une annexe à ce rapport. Certaines de ces formations sont de très récente création et il est donc prématuré de formuler une évaluation précise et approfondie.

L'établissement a entamé plusieurs démarches pour créer des formations permettant d'offrir plusieurs possibilités professionnelles orientées soit vers l'exercice de la profession dans ses différents débouchés, soit en proposant des formations qui s'inscrivent dans les évolutions des métiers de l'architecture :

- une formation Habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP) et une préparation au concours Architecte et urbaniste d'État (AUE) qui donnent l'accès aux pratiques de la profession ;
- un double diplôme master ENSA-V – Essec Business School (début en 2018) ;
- un double diplôme master international d'architecte-urbaniste avec l'Université de Tongji à Shanghai⁸⁵ ;
- un master spécialisé en partenariat avec l'Université Panthéon-Sorbonne, un master spécialisé en partenariat avec l'Université Paris-Saclay,
- une formation aboutissant au diplôme d'ADE en formation continue (depuis septembre 2018).

En répondant à la demande formulée dans le précédent rapport d'évaluation⁸⁶, l'ENSA-V a, d'une part, stabilisé des formations déjà existantes et, d'autre part, diversifié son offre. L'ensemble montre une dynamique volontariste qui vise à positionner l'école dans plusieurs domaines en choisissant des partenariats cohérents avec le projet d'établissement, notamment sur le projet, la création et le patrimoine. Il faudra veiller à ce que les moyens, tant en charges d'enseignements que de disponibilités d'espaces et d'horaires, puissent soutenir cette diversification sans affaiblir les missions principales que sont les cycles DEEA et DEA ainsi que la recherche.

Concernant la formation HMONP⁸⁷, l'information est claire et accessible et les responsables sont identifiés. Cette formation se révèle efficace dans son interaction avec le cadre professionnel même si le rythme des cours est difficile à suivre.

Une préparation au concours AUE est proposée⁸⁸. Il s'agit d'une formation très structurée qui s'appuie sur un grand nombre d'intervenants exerçant en tant qu'AUE mais aussi sur d'autres personnalités du milieu de l'architecture, de l'urbanisme, de la planification, de la médiation, etc.

⁸⁴ Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, cit., p. 72

⁸⁵ Cf. chapitre Relations internationales.

⁸⁶ Rapport Aères, 2014, p. 23 et p. 30.

⁸⁷ http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=etudes&categorie=etudes_hmonp

Le double diplôme ENSA-Versailles – Essec⁸⁹ est une initiative novatrice qui vise à la formation d'architecte-manager suivant un cursus réunissant des étudiants des deux établissements qui profitent d'un enseignement croisé leur offrant, en fin de parcours, un double diplôme. L'objectif est de former des profils qui puissent s'inscrire dans l'évolution du métier d'architecte vers la gouvernance complexe de projets à grande échelle en France et sur la scène internationale. Cette formation a débuté cette année et compte neuf étudiants ENSA-V et un étudiant Essec. Il s'agit d'une offre unique en France et il est encore trop tôt pour l'évaluer.

Deux masters spécialisés sont le résultat de la politique menée par l'ENSA-V pour se positionner dans le panorama local et construire des liens en adéquation avec les potentiels de chaque partenaire universitaire et/ou territorial tout en gardant une visibilité importante.

Le master *Patrimoine et musées parcours Jardin historiques, patrimoine et paysages*⁹⁰ est une formation de quatre semestres pour 20 étudiants par année, issus de plusieurs disciplines et activités professionnelles. Créé il y a 25 ans en partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle vise à former des acteurs capables d'intervenir dans le domaine des jardins historiques. L'École de paysage de Versailles (membre de la Comue Paris Seine) participe également à cette formation. Ce master a pour objectif de donner accès aux emplois proposés par les collectivités territoriales, les services de l'État mais aussi les agences professionnelles.

La présentation, le programme et les responsables sont clairement illustrés et identifiés. L'offre propose une formation cohérente et bien organisée. Il serait utile de connaître des bilans et des statistiques (nombre d'inscrits/candidats, provenances, résultats, taux d'insertion suite à la formation, etc.).

Le parcours de master 2 *Architecture et ses territoires*⁹¹ est organisé en partenariat avec l'Université de Paris Saclay (co-habilitation du ministère de l'enseignement et du ministère de la culture) et a comme objet l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme et les disciplines associées (patrimoine, droit, représentation, etc.). La formation se déroule sur deux semestres et s'appuie sur le Léa-V et de nombreux intervenants extérieurs. Les travaux des étudiants sont publiés dans la revue *FabricA*. Les perspectives professionnelles sont liées aux nouvelles missions d'expertise et de valorisation du patrimoine architectural et urbain contemporain, mais cela permet également de développer une carrière dans la recherche scientifique et l'enseignement. Les responsables sont clairement identifiés mais ni le programme ni la maquette pédagogique ne sont détaillés. Il serait utile de connaître des bilans et des statistiques (nombre d'inscrits/candidats, provenances, résultats, taux d'insertion suite à la formation, etc.).

L'ENSA-V a mis en place à la rentrée 2018 une formation professionnelle continue diplômante d'ADE⁹² (elle est la première ENSA à la proposer en région parisienne). Cette formation se compose de deux années au niveau licence et de deux années au niveau master. Les cours sont organisés tous les quinze jours, les jeudis, les vendredis et les samedis matin. Son cursus est explicité dans une plaquette qui permet d'identifier l'ensemble des cours et les ECTS correspondants. Le programme de la deuxième année de du niveau licence est illustré en détail avec le nombre d'heures correspondant à chaque unité d'enseignement (UE). 13 enseignants sont impliqués dans les cours de deuxième année de niveau L pour un total de 461 heures. L'annonce de cette formation a rencontré un grand succès et de nombreuses demandes ont été introduites. La politique de l'école a été de limiter le nombre de places à 20 étudiants pour garantir « la qualité de l'encadrement et le suivi personnalisé ».

La construction de la maquette pédagogique est cohérente avec la maquette de la formation initiale. L'objectif est d'une part de mutualiser des cours et d'orienter progressivement les étudiants vers le cursus master.

Il est prématuré d'apporter une évaluation sur cette formation mais on peut déjà inviter à réfléchir à l'encadrement futur vu le nombre important de candidats et l'ouverture de l'année de cours de troisième année de niveau licence (L3) en 2019.

La multiplicité de l'offre de formation est très cohérente avec la stratégie élaborée par l'établissement en matière de diversification des débouchés et des pratiques professionnelles. Le comité recommande néanmoins de produire et interpréter des informations objectives sur le nombre d'inscrits dans ces nouvelles

⁸⁸ http://www.versailles.archi.fr/pdf_actu/AUE2018_2019.pdf et http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=etudes&categorie=etudes_formation_continue

⁸⁹ http://www.versailles.archi.fr/pdf_actu/CP-ENSAV-ESSEC_0418.pdf

⁹⁰ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 49, http://www.versailles.archi.fr/pdf/livret%20jhpp_long.pdf et http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=etudes&categorie=etudes_masters_specialises#master1. Voir aussi Annexe Formation, Cycle 2 - p.23.

⁹¹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 49-50, http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=etudes&categorie=etudes_masters_specialises, http://www.versailles.archi.fr/pdf/LivretAST_2018.pdf. Voir aussi Annexe Formation, Cycle 2 - p.23.

⁹² Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 10 et p. 50, http://www.versailles.archi.fr/pdf/PlaquetteFCD-NOV_2018.pdf et http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=etudes&categorie=etudes_formation_continue

formations, le nombre de demandes par rapport aux places prévues, l'origine des étudiants, les modes de sélection, les taux de réussite, les débouchés réels, etc.

Dans un contexte d'augmentation de l'offre de formation, concomitante à la création du statut d'EC, la question des charges des enseignants devient importante : le comité recommande à l'établissement d'y porter une attention particulière et d'intégrer cette question à sa stratégie de développement des ressources propres.

3/ Un lien entre recherche et formation à renforcer

Les liens entre la formation en cycle de niveau master et la recherche scientifique constituent un élément qui est présent à l'ENSA-V depuis la fondation de son premier laboratoire de recherche en 1973. Les échanges entre la formation en deuxième cycle et le Léa-V sont facilités par la forte présence des titulaires de l'École (91% des enseignants titulaires de l'École, dont la totalité des professeurs, font partie de Léa-V⁹³), comprenant des enseignants de projet (TPCAU et VT).

Le projet de fin d'études (PFE) est organisé par groupes thématiques, dans une logique d'intégration des expériences et recherches menées pendant les trois précédents semestres du deuxième cycle. Les groupes thématiques sont au nombre de quatre : « Processus expérimentaux et métropolisation » ; « Villes/territoires, l'habitat, le paysage, la société » ; « Espace, structure, matières » ; « Cultures architecturale et pratiques matérielles »⁹⁴. Le comité relève la relative convergence de ces champs thématiques propres au deuxième cycle avec les champs d'actions des quatre axes de recherche du laboratoire de recherche Léa-V⁹⁵.

Le premier degré d'initiation à la recherche au sein du deuxième cycle se traduit par la pratique commune aux ateliers de projet (les ateliers P45) de développer des séminaires intégrant des enseignants d'autres champs ainsi que des intervenants extérieurs⁹⁶. Cette initiation se poursuit par un parcours débutant par une unité d'enseignement spécifique, l'UE-IR (unité d'enseignement – initiation à la recherche), au premier semestre de la première année du deuxième cycle. Son objectif est de permettre l'acquisition des outils propres du travail de recherche (définition d'une thématique, constitution d'une problématique, présentation obéissant aux normes et critères de la recherche, écriture d'un mémoire). Un tronc commun obligatoire donne les outils généraux et deux cours optionnels (25 heures), à choisir dans une offre plus large, permettent d'approfondir certains aspects du travail de recherche. Ce parcours d'initiation permet à l'étudiant d'intégrer, dans les deux semestres suivants, l'un des onze groupes de mémoire, dont certains (« De l'épaisseur du temps » et « Cultures architecturales et pratiques matérielles ») sont très orientés vers les problématiques du laboratoire de recherche Léa-V⁹⁷. Ce parcours d'initiation à la recherche, bien que de réelle qualité, ne permet pas aux étudiants d'assortir leur PFE d'une mention recherche.

Il est à noter la politique originale de réponse à des commandes privées et publiques qui est à l'origine de la mise en place en deuxième cycle des « P45 », studios de projet en première et deuxième années, principe abandonné depuis, ce qui peut apparaître incohérent avec l'ambition de développer une recherche par le projet ancrée dans une réelle demande sociale. Les masters spécialisés et masters internationaux constituent un atout pour les relations entre formation et recherche. Le master 2 *Histoire* « Architecture et ses territoires », construit par Paris-Saclay en partenariat avec l'ENSA Versailles, offre une formation à la recherche dans le domaine de l'histoire et des transformations de l'environnement bâti. Après l'initiation aux thèmes contemporains (héritage, recyclage, etc.), la formation à la recherche se poursuit par des séminaires de recherche consacrés aux méthodes d'analyse et d'interprétation spécifiques qui seront utiles lors de la rédaction d'un mémoire de recherche dédié à un sujet inédit⁹⁸. Cette formation est complétée par l'écriture d'un article de revue proposé aux doctorants au sein du Léa-V et qui leur permet l'apprentissage des modes de diffusion de la culture scientifique. Autre facteur qui consolide les liens entre formation et recherche, le double master international *Ecological Urbanism*, bien qu'ouvert à un nombre très restreint d'étudiants français et chinois, offre des séminaires de recherche permettant d'approfondir les thématiques territoriales et environnementales, qui sont ensuite valorisées par une publication annuelle.

Le renforcement des relations thématiques entre le programme scientifique du Léa-V et les masters pourrait donner une plus grande épaisseur et visibilité aux liens entre formation et recherche, de même que l'ancrage de projets dans des commandes issues des nombreux partenariats de l'école. Le comité considère comme une faiblesse le fait de ne pas assortir les travaux de ces groupes de 2^{ème} cycle orientés vers la recherche

⁹³ Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, Versailles, 2018, p. 9.

⁹⁴ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, Annexe formation, Cycle 2 Diplôme d'Etat d'architecte valant grade de master, 2018, p. 6, 18.

⁹⁵ Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, cit., pp. 52-59.

⁹⁶ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 49.

⁹⁷ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 53 et Annexe formation, Cycle 2 Diplôme d'Etat d'architecte valant grade de Master, p. 15.

⁹⁸ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 50.

d'une reconnaissance par le biais d'une mention recherche pour le PFE. L'ENSA-V a fait le choix de ne pas développer le PFE mention recherche tel que prévu par l'arrêté de 2005, considérant que tout PFE peut déboucher sur un projet de recherche, surtout après le rattachement d'une équipe du Léa-V à l'EUR qui promeut les thèses par le projet⁹⁹. L'argument serait recevable si tous les jurys de PFE étaient constitués sur le modèle mention recherche prévu par les textes, ce qui n'est pas le cas.

Le comité attire l'attention de l'établissement sur la nécessité de soumettre toute forme de recherche à une évaluation par les EC habilités. Il lui apparaît que le choix de l'école de ne pas développer des PFE « recherche », véritable originalité et parti pris assumé, serait plus convaincant si les modalités, les attendus, les compétences à acquérir et les critères de leur évaluation étaient clarifiés afin de garantir la compatibilité de ces PFE avec les standards universitaires. Le comité invite également l'établissement à conduire une réflexion sur l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre et à renforcer des travaux intégrant des « commandes » de collectivités locales, compte tenu de cette forte orientation nouvellement affirmée sur la recherche par le projet.

4/Un centre de documentation à hisser au niveau de l'attractivité de l'établissement

La médiathèque est pensée comme une extension des enseignements et des ateliers de projet. La médiathèque a pris place au sein du *Learning center* en septembre 2017. Son déménagement lui a permis de se rapprocher des salles de cours et des locaux de la recherche. Les raisons sont d'origines multiples (charge de travail, calendrier, évènementiel). L'accessibilité aux collections pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs est plus immédiate mais seulement partielle actuellement. La planification de la médiathèque a connu des incidents, ce qui contraint à maintenir certains fonds dans des placards de stockage.

Un personnel administratif dédié et quatre moniteurs étudiants (par année) se chargent d'animer ce lieu et de le rendre adapté aux différents flux de visiteurs (statique et passant). L'assistance à la recherche et l'aide à l'exploration des bases de données sont organisées par l'équipe qui s'attache également à assurer une veille documentaire en lien avec les programmes et actions pédagogiques et à répondre aux besoins d'acquisitions des enseignants et des chercheurs¹⁰⁰.

Depuis quatre ans, la médiathèque édite « les Brèves », lettre d'information reprenant l'actualité des acquisitions, le dépouillement des principaux périodiques, de ses fonds et des événements qu'elle organise. Le comité observe que le nombre de responsabilités qui reposent sur l'équipe ne permet pas à la revue de s'installer dans une régularité (les dernières publications datent de septembre 2018 et janvier 2019), ni de se donner les moyens de réaliser ses objectifs, à savoir de porter la fréquence de publication à deux mois.

La médiathèque effectue un désherbage des ouvrages à la suite d'un avis émis par le conseil d'administration. Les ouvrages sont offerts aux enseignants ou détruits s'il y a des restes. Le comité pense que ce fonds d'ouvrages peut aussi attirer l'intérêt des étudiants.

La relocalisation du centre de documentation est un élément positif qui favorise le lien avec l'enseignement, le comité recommande toutefois que le mobilier et le matériel de présentation soient améliorés afin de favoriser l'appropriation des lieux par les communautés de l'école. Par ailleurs, le comité recommande que sa fréquentation en légère baisse fasse l'objet d'une certaine vigilance. La Lettre publiée par la médiathèque pourrait contribuer à son attractivité, ce qui appelle des moyens en relation avec l'ambition accordée à ce domaine.

⁹⁹ « tous les PFE pourront être identifiés comme le premier acte, d'un doctorat de projet » : Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, Annexe formation, Cycle 2 Diplôme d'Etat d'architecte valant grade de master, 2018, p. 15.

¹⁰⁰ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 55.

La réussite des étudiants

1/Une offre de formation à visée professionnalisante et émancipatrice où l'individualité de l'étudiant est valorisée

L'ENSA-V assure une préparation des futurs candidats aux études supérieures en l'architecture dès le lycée¹⁰¹. Elle participe à deux salons d'orientation à Paris, celui des Formations artistiques fin janvier pendant deux jours et le salon européen de l'Education fin novembre, durant trois jours. Chaque année, les journées portes ouvertes constituent un temps fort de la vie de l'école auquel participent toutes les communautés de l'ENSA-V.

Des informations très précises sont données sur la procédure de sélection des candidats¹⁰². Le mode de sélection appliqué par l'ENSA-V, au-delà des résultats scolaires, valorise la personnalité et sélectionne des profils assez variés de primo-entrants. L'accès aux études en architecture est ouvert à tous les baccalauréats et toutes les catégories socioprofessionnelles, sous condition d'une sélection basée à la fois sur des résultats scolaires et sur la motivation (entretien de 15 minutes avec deux enseignants, l'un de projet, l'autre de discipline associée).¹⁰³

L'ENSA-V a développé plusieurs brochures de présentation du fonctionnement de l'école, très bien faites. L'équipe administrative est également pleinement disponible pour les étudiants qui traversent des problèmes pédagogiques ou financiers dans leur cursus. En fin d'année universitaire, se réunit une commission d'orientation qui permet de statuer sur l'avenir des étudiants en difficulté. À l'initiative du service de la pédagogie, les étudiants de première année se voient proposer des préconisations d'orientation ou de passerelles, ce qui est un point positif, même si l'ENSA-V note dans son rapport d'auto-évaluation, qu'il s'agit d'un chantier à poursuivre et améliorer.

Depuis la précédente évaluation, l'établissement a déployé une stratégie de mise à niveau destinée aux primo-étudiants. Un *workshop* intensif de trois jours permet notamment aux étudiants de bénéficier d'un accompagnement pédagogique pour apprendre à maîtriser les outils de représentation et de dessin en architecture « de base ». La solidarité entre les promotions favorise également l'intégration des étudiants dans la vie de l'école. Concernant les trois stages obligatoires du cursus, les étudiants trouvent de manière autonome leurs lieux d'accueil, grâce aux associations et au bouche à oreille. L'association ARCHITEC'TONIC¹⁰⁴ relaie à ses adhérents les offres proposées par les agences et assure la gestion financière des contrats. Elle permet d'établir le lien entre les étudiants et les diplômés de l'ENSA-V.

À l'ENSA-V l'insertion professionnelle est abordée au travers de modules de sensibilisation tout au long de la formation initiale puis davantage approfondie dans la formation HMONP. Dans ses contenus pédagogiques comme par sa politique de stages, l'établissement insiste sur la variété des modes et des lieux d'exercice, avec un accent mis sur l'international, ce qui constitue une force de l'établissement.

Les rythmes de travail sont globalement jugés intenses par les étudiants. Les entretiens ont montré que le dialogue entre les responsables des enseignements était insuffisant en l'absence de coordinateur de semestre et de champ disciplinaire, le calendrier des rendus des travaux étudiants s'en trouvant très dense. L'alternance de la formation HMONP pourrait être mieux gérée afin de réduire les allers-retours entre leur lieu de mise en situation professionnelle et l'établissement (actuellement tous les deux jours). Le dispositif d'évaluation des enseignements, auparavant relevé comme un point faible lors de la précédente évaluation par l'Aéres, reste à perfectionner et systématiser : le circuit de ces évaluations n'est pas suffisamment transparent, les retours vers les enseignants ne sont actuellement pas assez formalisés pour que ceux-ci tirent parti du dispositif.

L'éveil au rôle social de l'architecte dans le monde d'aujourd'hui et de demain est assuré au travers des liens qu'entretient l'ENSA-V dans ses interactions avec l'environnement social, économique et culturel¹⁰⁵, ce qui est relevé comme un élément positif par le comité. L'accompagnement des étudiants est bien assuré par l'établissement et bien relayé par les associations.

¹⁰¹ Fondation Culture et diversité, semaine d'immersion de lycéens dans l'enceinte de l'ENSA-V.

¹⁰² Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 59.

¹⁰³ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 60.

¹⁰⁴ <http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=ecole&categorie=associations#tonic>

¹⁰⁵ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 69.

2/Une qualité de vie étudiante historiquement établie mais diversement partagée

Le vaste environnement de travail dont dispose l'ENSA-V laisse entrevoir une grande facilité d'appropriation par les étudiants. La Centrale des étudiants est l'organe structurant les rapports entre associations, instances et étudiants. Cette structure, composée des étudiants élus du conseil d'administration, des étudiants élus délégués par année, des étudiants élus du CA, de deux représentants élus parmi les membres des bureaux des associations d'étudiants domiciliées à l'école, d'un médiateur par atelier, est à la disposition des étudiants pour toute question relevant de la pédagogie et de la vie étudiante.

Trois ateliers, ouverts 24h sur 24h, sont des lieux autogérés destinés au travail personnel. Sans règlement véritablement énoncé, les étudiants se répartissent en « coins »¹⁰⁶. Le droit d'entrée pour un jeune étudiant au sein d'un coin se négocie par l'aide apportée à un étudiant de deuxième cycle en phase de PFE. Cette organisation apparaît intégrative et crée certainement des liens humains solides, mais elle peut également se révéler exclusive pour des étudiants qui ne parviendraient pas à s'intégrer socialement.

Une K'fet¹⁰⁷ située dans la petite écurie, au niveau 2, est un lieu de restauration géré par une association étudiante et ouverte de 8h30 à 19h, du lundi au vendredi. Il existe un second lieu de restauration, géré par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris (Crous) au sein même des locaux : la Brasserie « La Forge » située dans la cour de la Forge. Il s'agit d'un lieu agréable et apprécié, offrant deux services qui permettent aux étudiants de bénéficier de repas équilibrés au coût modéré.

Le RAE¹⁰⁸ mentionne un plan « Expérience étudiante », déployé à partir de la rentrée 2018-2019, visant à « renforcer l'autonomie des étudiants, aménager les meilleures conditions possibles et favoriser leur réussite ». Il y est précisé que cette autonomie concerne « la situation financière, la santé, le logement, les questions de handicap, l'accès à la culture, l'accès aux ressources numériques ». La temporalité de l'évaluation du Hcéres ne permet pas de juger de l'efficacité de cet outil. D'autre part, il apparaît que jusqu'à 2018, aucun dispositif ne permettait d'exercer cette veille.

L'activité des associations est foisonnante (17 associations) et perçue comme particulièrement positive. Les associations communiquent leur actualité par le biais des réseaux sociaux qui garantissent l'instantanéité des échanges. Le RAE ne donne pas d'information concernant les dispositifs dédiés aux associations étudiantes, cependant les entretiens ont montré que l'établissement subventionne les associations. Sur la base d'un dossier de profession de foi qui tient compte des projets pour l'année qui suit. Aucune ligne de dépense ne mentionne "subventions" à destination des associations dans le budget initial de 2019. Le comité invite l'ENSA-V à réfléchir à la communication d'un processus d'aide financière diffusé au plus large public, susceptible d'encourager les étudiants à s'engager dans des projets associatifs et de nature à garantir une équité entre toutes les associations subventionnées.

La solidarité est une valeur bien présente au cœur de l'ENSA-V du point de vue des étudiants. Seul point faible, l'ENSA-V n'a pas fait évoluer ses dispositifs d'accueil des étudiants étrangers. Lors des entretiens, il est apparu au comité que les interactions entre étudiants locaux et étudiants étrangers sont insuffisantes, point de vigilance à avoir à l'esprit afin de garantir l'attractivité de l'établissement à l'international.

L'écoute, la disponibilité, la réactivité de la communauté de l'école sont fortement appréciées des étudiants. Lors des entretiens, les liens très forts avec les équipes administratives et enseignantes ont été soulignés.

La vie étudiante est une qualité reconnue de l'ENSA-V, le comité souligne la richesse de l'environnement de travail, l'autonomie d'organisation des étudiants et l'amplitude d'ouverture de l'école. Ce tableau très positif est à nuancer par une attractivité limitée en termes de mobilité internationale entrante, domaine auquel le comité encourage l'établissement à réfléchir.

3/Une implication des étudiants au sein de la gouvernance institutionnelle à encourager

Dans le cadre des nouveaux textes réglementaires, trois étudiants siègent au sein du Conseil d'Administration avec voix délibérative et cinq à la CFVE. Ils sont très présents au conseil de la vie étudiante, instance non statutaire qui s'avère être très opérationnelle pour les sujets d'ordre pratique. Les étudiants y sont représentatifs de toutes les promotions (hors HMO et doctorants), contrairement à la CFVE dans laquelle seule la troisième année de 1^{er} cycle est actuellement représentée. L'établissement n'a pas prévu de disposition particulière pour encourager l'implication des étudiants dans les instances et dans la vie associative. Les étudiants rencontrés estiment unanimement que leur implication dans des associations ne doit pas faire

¹⁰⁶ Terme historique créé par les étudiants et attribué aux unités à l'intérieur des *open spaces* partagés.

¹⁰⁷ ENSA-V, guide de l'étudiant, page 15 et 23.

¹⁰⁸ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 64.

l'objet d'une reconnaissance sous forme d'ECTS, étant davantage motivés par la reconnaissance des autres étudiants.

Le comité relève une différence notable d'investissement des étudiants dans les instances au regard de celle qui est la leur dans la vie associative. Il incite l'établissement à s'interroger sur la mise en place de formations pour les nouveaux élus, ainsi qu'à l'opportunité d'une valorisation de ces activités et/ou d'un aménagement de leur cursus grâce au statut EAE109. Des informations sur la gouvernance de l'école pourraient être intégrées dans les livrets d'accueil des étudiants afin de les sensibiliser et les mobiliser davantage lors des élections.

La valorisation et la culture scientifique

1/Une valorisation soutenue des résultats de la recherche

Dans ce qui suit, s'agissant d'une ENSA, le comité considère que la valorisation de la recherche passe par des publications, l'organisation de manifestations scientifiques et culturelles, conduites dans le cadre du Léa-V et du centre d'art contemporain (CAC) de la Maréchalerie.

Les résultats de la recherche sont valorisés dans les publications et manifestations culturelles organisées dans le cadre du laboratoire de recherche Léa-V et du CAC de la Maréchalerie.

Outre la dynamique, déjà mentionnée dans le chapitre sur la recherche, du Léa-V en matière de diffusion scientifique, les travaux du Léa-V sont valorisés dans la revue *FabricA*. Cette revue, publiée une fois par an, édite des articles de doctorants et d'enseignants-chercheurs de l'école, auxquels s'ajoutent des personnalités extérieures invitées. L'objectif de la revue est la constitution d'un moment de formation des doctorants qui prend la forme d'un atelier d'écriture, adapté à l'accompagnement des étudiants, les conduisant à respecter un protocole et à écrire leur premier article. Si la qualité des articles publiés constitue une force, l'absence d'un comité de lecture pour la sélection des travaux à publier est un point de faiblesse. La revue *FabricA* est publiée à 300 exemplaires et son financement a été assuré jusqu'à 2015 par la direction générale des patrimoines (DGPAT)¹¹⁰. La revue est distribuée gratuitement aux ENSA et à d'autres écoles d'architecture à l'étranger (Italie, Espagne, Suisse, Etats Unis), aux bibliothèques publiques françaises et à un groupe de bibliothèques européennes et américaines, ainsi qu'aux instituts de recherche partenaires du Léa-V. La diffusion commerciale est assurée par le secrétariat du Léa-V, et par la vente dans la librairie du Moniteur, à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris, ce qui lui permet une modeste diffusion nationale¹¹¹. La diffusion internationale reste limitée à quelques bibliothèques mais constitue un terrain de développement possible. C'est un aspect qui avait déjà été pointé par le rapport de l'Aéres en 2014, qui soulignait une « manque d'envergure, fin 2013, aux échelles européenne et internationale »¹¹².

Font partie de la politique de valorisation de la recherche doctorale les aides à l'organisation de colloques, à l'édition et à la traduction des thèses et la promotion de publications¹¹³, pour lesquelles un budget propre annuel est alloué¹¹⁴. Neuf thèses issues du Léa-V ont été publiées (ou sont en cours de publication), dont trois ont bénéficié d'un co-financement du ministère de la culture/DGPAT entre 2015 et 2018. Une de ces publications a été récompensée par un prix du livre en 2015. Un élément non négligeable dans la valorisation des résultats de la recherche est la présence d'un service de communication efficace.

La Maréchalerie constitue un autre point fort de la politique de valorisation de l'École. Elle n'est pas une galerie de la production de l'école mais un centre d'art contemporain qui permet de confronter des installations artistiques au champ de l'architecture. Ouverte physiquement et culturellement vers la ville et intégrant la présence d'étudiants en architecture, la Maréchalerie organise trois expositions par an d'artistes de renommée nationale et internationale. Ces expositions bénéficient de l'accompagnement à la production d'une œuvre originale, conçue pour l'espace de la Maréchalerie. L'objectif est de voir la relation d'un artiste à son contexte. La présence de ces médiateurs favorise le lien entre les démarches développées par les artistes invités et les étudiants en architecture, ce qui permet à ces derniers de développer une pratique en arts plastiques et enrichit leur culture. La Maréchalerie développe des relations pédagogiques avec des ateliers de projet du deuxième cycle (les P45), intéressant une quinzaine d'étudiants par an. La directrice du CAC fait régulièrement partie de jurys de PFE. Les étudiants en architecture interviennent aussi

¹⁰⁹ Pour des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie de l'école, chargés de famille, handicapés ou sportifs de haut niveau (Article 9 - Titre 1 - Dispositions générales, arrêté du 20 juillet 2005).

¹¹⁰ Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, p. 72.

¹¹¹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 72-73.

¹¹² Rapport Aéres, juillet 2014, p. 21.

¹¹³ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 46.

¹¹⁴ Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, p. 72. Les montants des aides à l'édition ne sont pas précisés.

dans les actions menées par la Maréchalerie, en accompagnement du montage des expositions (confié à une régie extérieure). Le nombre d'étudiants qui bénéficie de l'opportunité pédagogique représentée par la présence d'un CAC dans l'école reste donc limité.

La Maréchalerie bénéficie d'un certain niveau d'autonomie dans la programmation culturelle vis-à-vis de la gouvernance de l'école : la direction de la Maréchalerie présente un projet de programmation annuelle au directeur de l'ENSA-V, ensuite présenté au CA de l'école. La mission d'ouverture vers l'extérieur se manifeste par la double entrée, vers l'Ecole et vers la ville, par l'ouverture le weekend avec un personnel surveillant et par une communication vers l'extérieur autonome, bien qu'en relation avec celle de l'école.

La Maréchalerie bénéficie d'une dotation financière d'environ 157 000 € (2017), auxquels il convient d'ajouter la masse salariale¹¹⁵. L'équipe du CAC est composée de quatre personnes (3,75 ETP, CDI et CDD), direction, chargé de production, chargé de pédagogie, chargé de communication), auxquels s'ajoutent des étudiants médiateurs¹¹⁶. Elle bénéficie aussi de la collaboration des services généraux de l'école.

Pour ce qui concerne l'échelle nationale, l'ENSA-V souligne la collaboration avec les institutions culturelles parisiennes, telles que la Cité de l'architecture et du patrimoine et le Pavillon de l'Arsenal. Le comité ne dispose pas d'élément permettant d'évaluer la relation avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine qui n'est mentionnée que dans le cadre du programme « égalité des chances », dans lequel une sélection de lycéens professionnels et techniques motivés par les études d'architecture participe à une visite à l'ENSA-V et de la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris¹¹⁷.

La relation avec le Pavillon de l'Arsenal, quant à elle, se situe sur un double plan : institutionnel, avec la présidence du Conseil d'administration de l'ENSA-V depuis fin 2017 par son directeur ; culturel, avec l'opportunité de débats sur l'architecture à travers le cycle annuel de conférences « Construire des mondes », dirigé par un enseignant à l'ENSA-V, dans le cadre de l'université populaire du Pavillon de l'Arsenal de 2014 à 2016 (consultable en podcast sur le site de France Culture)¹¹⁸.

La valorisation des résultats de la recherche est un aspect dynamique de l'activité de l'ENSA-V. Le comité encourage le Léa-V à constituer un comité de lecture pour la revue *FabricA* selon les critères académiques de référencement, démarche présentée comme un objectif pour la prochaine période. Il incite l'établissement à mener une réflexion conduisant à la mise en place d'actions susceptibles d'augmenter la diffusion de cette revue. Il note également que la consolidation des liens avec le Pavillon de l'Arsenal et la Cité de l'architecture et du patrimoine permettra de développer la valorisation des résultats de la recherche de l'ENSA-V, en termes de séminaires, expositions ou conférences, ce qui constitue un atout important.

2/Une politique volontariste de diffusion et de développement de la culture scientifique et technique

Les éléments majeurs qui témoignent de la mise en œuvre d'une politique en matière de diffusion de la culture scientifique et technique sont représentés par la publication d'un *Yearbook* destiné à la diffusion des résultats de la pédagogie de l'école ; par la mise à disposition de la Nef comme espace d'exposition, de réception et d'expérimentation ; par la création de l'espace d'expérimentation représenté par le Fablab. La première édition de la Biennale d'architecture d'Ile-de-France, en 2019, constituera un moment fort de diffusion de la culture propre à l'Ecole.

Le *Yearbook* est une publication annuelle dont il faut souligner la qualité. Il présente une sélection de travaux d'étudiants et des réflexions d'enseignants sur la pédagogie de l'école. Il est réalisé par une association composée d'un groupe d'étudiants de deuxième année de DEA travaillant dans le cadre d'un mémoire, formant une équipe éditoriale sous la direction d'un enseignant de l'école. La présentation bilingue français/anglais de ces textes constitue un élément qui facilite la capacité de diffusion au niveau européen et international des résultats de la pédagogie de l'Ecole.

Depuis la rentrée 2017 le réaménagement des espaces de l'école a permis la mise à disposition de l'espace de la Nef¹¹⁹, en rez-de-chaussée. Il s'agit d'un espace de 450 m², de grande hauteur, dédié à la pédagogie, à l'exposition, aux réceptions et à l'expérimentation à l'échelle 1. Ses dimensions importantes permettent de réunir toute la production pédagogique d'une promotion de 150 étudiants. En tant qu'espace de réception de l'école et de ses partenaires, la Nef pourra participer au développement d'une politique de recherche de ressources propres. Deux concerts y ont déjà eu lieu récemment. La Nef représente un point de force, dont l'établissement a su se saisir, dans la relation entre la production pédagogique et scientifique de l'école et le

¹¹⁵ La Maréchalerie. Rapport d'activité 2017, p. 21.

¹¹⁶ La Maréchalerie. Rapport d'activité 2017, cit. p. 19.

¹¹⁷ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 20.

¹¹⁸ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 70.

¹¹⁹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 34.

monde extérieur sur les différents plans de la pédagogie, de la diffusion et aussi de la valorisation économique de cet espace inhabituel.

Le Fablab est un espace en cours d'aménagement en 2017-2018, proche du CAC et du pôle informatique au rez-de-chaussée du bâtiment de la Maréchalerie. Destiné à l'enseignement et à l'expérimentation, il constituera un espace « à la fois adapté aux enjeux du numérique et propice à l'expérimentation de nouveaux dispositifs de fabrication »¹²⁰, ce qui constitue indéniablement un atout pour l'établissement. Les espaces actuellement disponibles « mettent d'ores et déjà à disposition des étudiants, chercheurs et enseignants différents outils (découpe-laser, fraiseuse numérique, imprimantes 3D, machine à coudre, plotter...) »¹²¹, et il sera complété par de nouveaux ateliers destinés à la céramique et au métal. L'esprit collaboratif qui est à l'origine du projet d'aménagement de ce type d'espaces permet de proposer son usage aux simples citoyens comme aux établissements partenaires¹²². Sa constitution représente un choix complémentaire aux possibilités offertes par l'environnement territorial immédiat et il est destiné à être mutualisé avec d'autres institutions, comme l'École nationale supérieure des arts décoratifs dont la première année sera localisée dans les Grandes Écuries du Roi¹²³.

Une fois installé, le Fablab constituera un élément de force dans la pédagogie de l'École et participera à la politique d'ouverture de l'École vers le contexte institutionnel et territorial, mais aussi social, de l'établissement.

La Biennale d'architecture et du paysage initiée par la région Ile-de-France voit aussi la participation de la mairie de Versailles, de l'école nationale supérieure de paysage de Versailles, de l'établissement public du musée et du château de Versailles et du Musée du Louvre. L'objectif de l'exposition est de constituer un lieu de débats « des nouvelles façons de penser, de pratiquer et de produire des projets d'architecture en répondant aux défis climatiques et aux besoins de solutions innovantes qui construiront la ville nature de demain ». L'école y fera vivre aux visiteurs l'expérience de la ville du futur¹²⁴.

Ces différents éléments témoignent d'une réelle qualité de la politique de valorisation de la culture scientifique et technique, tournée vers l'environnement régional de l'établissement, ce qui est une dynamique à développer.

Les relations européennes et internationales

La politique forte d'internationalisation en matière de recherche et d'enseignement fondée sur une stratégie encore à améliorer et à expliciter

Dans les deux guides d'accueil de l'étudiant – licence 1 et master 1 et 2 – l'ENSA-V se présente comme une école très ouverte sur le monde, en affirmant notamment : « *L'ENSA-V fait de la rencontre avec d'autres cultures, d'autres modes de vivre, d'habiter, de construire, un passage quasiment obligé pour chacun de ses étudiants* »¹²⁵. Il s'agit ainsi de l'un des traits d'identité de l'école qui se concrétise tant dans les faits que dans l'organisation des instances et services. Faisant référence à cette ouverture sur le monde, le rapport Aères 2014 notait pourtant qu'il s'agit d'une « *activité foisonnante et intense mais sans stratégie d'alliance mise en place pour participer aux appels d'offre européens et une stratégie de recherche manquant d'articulation pour favoriser les échanges de doctorants et d'enseignants* »¹²⁶. Or, si cette activité est de nos jours toujours si foisonnante et intense, elle a désormais un profil plus solide.

Au niveau des formations, la politique de relations européennes et internationales se déploie selon différents axes. Ainsi selon les actions décrites dans le RAE, les étudiants inscrits en DEA avec l'aide de bourses spécifiques financées par l'école, ont la possibilité de bénéficier d'une mobilité dans un établissement partenaire à l'étranger durant un ou deux semestres, de partir à l'étranger pour un minimum de quinze jours dans le cadre d'un atelier de projet (P45), enfin d'effectuer un stage professionnel à l'étranger. On note une forte mobilité étudiante, le cursus incluant ainsi pour chacun des étudiants au moins une expérience internationale significative de 15 jours à 1 ou 2 semestres. Ceci est encore renforcé par une série de partenariats, parmi lesquels celui avec la Chine ayant permis la mise en place en 2014 du master international

¹²⁰ ENSA-V, Dépliant 2018, Service Communication, novembre 2017, p. 2.

¹²¹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 34.

¹²² Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 34.

¹²³ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 21.

¹²⁴ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 21.

¹²⁵ École nationale supérieure d'architecture de Versailles, Licence 1. Guide d'accueil de l'étudiant 2018/2019, p. 4 et Guide d'accueil de l'étudiant master 1 & 2 2018/2019, p. 4.

¹²⁶ Rapport Aères 2014, p. 23.

Ecological urbanism ENSA Versailles/CAUP de Tongji à Shanghai ¹²⁷. Ce programme, en cours de renégociation, permet aux étudiants d'obtenir un double diplôme (diplôme d'architecte d'État – ENSA-V et diplôme d'Urbanisme, Tongji University). Il est développé sur deux années avec des groupes de 12 étudiants (six de France et six de Chine). Centré sur les questions de l'évolution métropolitaine et sur les enjeux écologiques, il a donné lieu à des publications et des expositions. Il existe également un protocole d'entente signé en 2017 avec l'Université de Nairobi au Kenya en vue d'échanges dans le cadre d'un P45 et une série de partenariats avec le College Hines de Houston, l'Illinois Institute of Technology de Chicago et la Waseda University de Tokyo.

Au niveau de la recherche, le Léa-V affiche une « ambition internationale » qui comprend des avancées dont l'appartenance à la Chaire partenariale franco-chinoise d'enseignement et de recherche et la participation au réseau international *Designing Heritage Tourism Landscapes International Network* ¹²⁸. On peut ainsi constater que les échanges entre certains enseignants et les doctorants se développeront notamment au travers du double master franco-chinois. Le RAE souligne la présence de thèses en cotutelle avec des universités étrangères. Entre 2014 et 2018, il y a eu sept thèses en cotutelle, dont quatre thèses soutenues et trois autres en cours de développement ¹²⁹. Ces données ne permettent pas d'identifier l'existence d'une démarche ou politique internationale spécifique mais apparaissent plutôt liées à des relations occasionnelles portées par les relations personnelles des enseignants-chercheurs membres du Léa-V. A l'actif du laboratoire, il existe trois actions menées en partenariat avec le Conseil franco-québécois de coopération universitaire concernant l'« Analyse croisée des mécanismes de collaboration et d'innovation dans la création de la ville contemporaine » (2013-2015) ; une recherche sur la figure d'André Bloch lancée par le Léa-V et l'*Archivio del Moderno* à Mendrisio (Suisse) ; le projet de recherche « Flexible Architecture » financé par l'Union Européenne et le Fonds national de la recherche du Luxembourg (2017-2020). Cette dernière action est conduite dans le cadre du détachement d'un EC membre du Léa-V à l'Université de Luxembourg, ce qui pourra poser la question de la légitimité de son inscription dans la bibliographie du laboratoire ¹³⁰.

La mobilité internationale sortante fait l'objet d'une politique volontariste, elle est fortement encouragée et soutenue financièrement par l'établissement. La mobilité entrante est moins intense ce qui peut s'expliquer par l'absence de cours en anglais, à l'exception de ceux dispensés dans le cadre du double master franco-chinois qui témoigne d'un effort dans ce sens. L'équilibre des conventions n'est donc pas assuré.

La structure organisationnelle est composée de deux instances complémentaires et coordonnées. D'une part, un service international rattaché au département des études et de la recherche (DER) et qui emploie actuellement deux postes à plein temps. Ses missions consistent, entre autres, à définir une stratégie internationale, développer et accompagner les relations avec des partenariats internationaux, gérer les dossiers d'appels à projets et les contrats Erasmus. D'autre part, une commission internationale, co-présidée par deux maîtres de conférences, se réunit trois ou quatre fois par année. Elle a été créée pour organiser les échanges internationaux, coordonner l'ouverture des actions sur le plan pédagogique et, d'une façon générale, gérer les mobilités étudiantes. Elle est composée du directeur, de 10 EC et d'un seul étudiant, élu du CA.

Signalons aussi d'autres manifestations comme l'accueil du *Design Modelling Symposium* de 2017 et l'accueil de la 1^{ère} *Biennale d'architecture et du paysage de l'Île-de-France* qui participent certainement, d'une façon active, à la visibilité internationale de l'établissement, positionnant « l'école au cœur de son territoire et à l'international comme un lieu de prospective, d'expérimentation et d'innovation » ¹³¹.

Dans l'ensemble, on peut constater que les relations internationales constituent un axe fort de l'ENSA-V qui développe une politique active d'internationalisation, force clairement identifiée dans l'analyse SWOT du RAE ¹³², mais qui ne définit pas explicitement les cibles géographiques ni des axes de stratégie précis (mise à part l'attention particulière accordée à la francophonie ¹³³), ni, enfin, les types de partenariats privilégiés, même si la Chine semble en constituer une cible prioritaire tant pour l'enseignement que pour la recherche. Pour le volet recherche, les perplexités du rapport Aérés de 2014 qui notait « une faible insertion internationale en raison de l'absence d'une stratégie internationale d'alliances pour le développement de la recherche et l'obtention de financement européens et internationaux » ¹³⁴, restent d'actualité.

Le comité encourage l'établissement à réfléchir au développement d'une stratégie en matière de RI au niveau de l'établissement, à se doter d'outils pour augmenter l'attractivité de l'ENSA aux yeux des étudiants

¹²⁷ <http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=international>. Voir aussi Annexe Formation, Cycle 2 - p.22.

¹²⁸ École nationale supérieure d'architecture de Versailles, dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, 2017, p. 19.

¹²⁹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 77.

¹³⁰ Dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche Léa-V, cit., p. 72.

¹³¹ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 13.

¹³² Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 13.

¹³³ Rapport d'autoévaluation de l'ENSA-V, 2018, p. 83.

¹³⁴ Rapport Aérés 2014, p. 21

étrangers, notamment la mise en place de cours en anglais, et à évaluer la qualité de son accueil. Il suggère de réfléchir à la possibilité d'élargir les points de vue, notamment étudiants, dans la commission internationale. Le comité recommande à l'établissement de suivre de façon rapprochée l'évolution de l'enseignement des doubles masters à l'étranger, tant au niveau des exigences de qualité que de la gestion des difficultés culturelles et méthodologiques que ce genre d'accords peut occasionner.

Conclusion

Cette évaluation 2019 dégage un tableau positif d'un établissement dynamique, en pleine évolution sur tous les plans. Certaines transformations sont déjà opérées : les espaces ont été redistribués et repensés pour une plus grande adaptation et cohérence avec les objectifs pédagogiques et scientifiques ; les services administratifs ont été restructurés de manière très claire ; les formations sont pour la plupart installées sur des bases solides. D'autres changements significatifs sont en cours : changement de direction du Léa-V et mise en place d'une nouvelle approche du doctorat, par le projet, au sein de l'EUR Humanités, patrimoine et création ; mise en place des instances dans le cadre des nouveaux textes.

En matière de positionnement institutionnel, l'établissement a clairement identifié ses partenariats académiques actuels ou en devenir. Sa stratégie est actuellement de se positionner entre deux Comue, rattachant une recherche académique avec Paris-Saclay et une recherche plus prospective avec Paris Seine. L'ENSA-V est en train de fonder sa stratégie institutionnelle sur ce dernier volet grâce à un projet très solide de « Campus de la création par le projet » qui devrait se déployer de manière significative pendant le prochain programme pluriannuel. Il devrait permettre à l'établissement d'affirmer plus clairement sa politique de site. L'EUR constitue pour cela un atout majeur.

En matière de gouvernance, l'ENSA-V a mis en place toutes les nouvelles instances demandées par le changement de statut de l'établissement, dans un climat très serein. Il reste à organiser et faire fonctionner l'ensemble du dispositif, instances statutaires et commissions locales, en s'assurant de leur complémentarité et hiérarchie (par exemple Commission recherche/conseil de Léa-V ; CFVE/CVE). Il s'agira également de bien faire fonctionner les relais et espaces de coordination entre équipes administratives et nouvelles instances mises en place.

En matière de politique qualité, l'établissement a mis en place des bonnes pratiques et s'est engagé sur une politique de labélisation, ce qui est positif. Il reste à déployer plus largement une démarche globale à vocation prospective, déclinée en objectifs, plans d'actions et analyse de la performance et ce, en raison du grand nombre de projets portés par l'école et de la richesse de son offre de formation.

En matière de système d'information, l'établissement est dans une logique d'évolution positive qui pourra être soutenue par la mise en place d'un schéma directeur numérique intégrant un environnement numérique de travail (ENT).

En matière de recherche, l'établissement s'est doté d'un laboratoire unique dans lequel se déploient à la fois une recherche de type académique, s'appuyant sur une école doctorale cofondée par l'ENSA-V, et une recherche prospective par le projet qui, bien qu'encore fragile du point de vue de ses fondements épistémologique et méthodologique, constitue une approche innovante dont les résultats pourront être mesurés lors de la prochaine évaluation. Cette évolution positionne l'ENSA-V de manière originale et prometteuse dans le paysage des ENSA d'Ile-de-France.

En matière d'offre de formation, l'ENSA-V mène de front de nombreux projets. Les formations spécialisées sont très cohérentes avec sa politique scientifique et de relations internationales. La formation initiale, bien structurée entre un premier cycle très coordonné et un enseignement plus à la carte en deuxième cycle, reste à peaufiner dans le cadre du projet d'établissement (initiation à la recherche à valoriser, clarification des objectifs). L'enjeu majeur dans un contexte d'augmentation de l'offre de formations, de développement d'une approche innovante de la recherche et de changement de statut des enseignants, sera de trouver un équilibre des moyens pour tenir l'ensemble des objectifs affichés. La question des ressources propres sera sans doute posée de manière plus aigüe. La procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants, du recueil des données jusqu'à leur restitution et prise en compte, reste à élaborer.

En matière de vie étudiante, l'ENSA-V propose un environnement de travail riche et confortable, les étudiants s'auto-organisent et sont très actifs au niveau associatif. L'enjeu pour l'établissement est de se doter d'outils de mesure de l'intégration et de l'épanouissement des étudiants, mais aussi de l'insertion professionnelle. Celui-ci pourrait réfléchir à la manière de favoriser l'investissement des étudiants dans les instances et une participation accrue aux différents scrutins.

En matière de valorisation des résultats de la recherche, l'ENSA-V témoigne d'un certain dynamisme s'appuyant notamment sur le Pavillon de l' Arsenal et la Cité de l'architecture et du patrimoine, ainsi que sur la revue *FabricA*. L'enjeu pour l'établissement sera de réfléchir aux moyens de diffuser cette dernière plus largement et de la doter d'un dispositif de relecture du niveau d'une revue scientifique reconnue.

Enfin, s'agissant des relations internationales, domaine qui constitue un point fort de l'ENSA-V en termes d'actions et de mobilités sortantes. La définition d'une stratégie clairement énoncée reste un enjeu pour l'établissement, avec celui de la montée en puissance internationale de sa recherche et de son attractivité auprès des étudiants étrangers.

Des chantiers sont ouverts mais restent à mener à bien : co-construction d'un projet d'établissement partagé et fédérateur ; réflexion d'une politique de communication interne ; élaboration d'une stratégie concernant la répartition des moyens entre recherche et formation, développement de ressources propres ; conception et mise en œuvre d'une réelle politique qualité qui pourrait par ailleurs contribuer à inscrire les principes d'autoévaluation permanente au cœur de la politique de l'établissement.

1/ Les points forts

- Un positionnement académique très favorable dont l'établissement tire parti avec le Campus de la création et l'EUR *Humanités, Patrimoine et Création*.
- Une mobilité internationale sortante qui témoigne d'une dynamique élaborée en stratégie au niveau des formations.
- Une vie étudiante qui se fonde sur un réseau solidaire inter-promotions, tant au niveau pédagogique qu'associatif.
- Une réelle vitalité de l'activité de recherche.
- La mise en place de la formation continue diplômante.
- Une organisation administrative interne très lisible en quatre départements.
- Une volonté de dialogue (instances, suivi enquête RPS, labels diversité, égalité, charte des valeurs, etc.).

2/ Les points faibles

- Une absence de politique définie sur la répartition de la charge de service des enseignants entre enseignement et recherche, pas d'objectifs clairs ni de tableau de suivi.
- Une faible mobilité entrante faute d'une réelle politique d'accueil des étudiants étrangers.
- Un lien entre formation et recherche qui n'est pas abouti.
- Une notion de recherche par le projet qui n'est pas encore collectivement définie théoriquement ni appropriée par l'ensemble des EC.
- Une évaluation des enseignements par les étudiants qui n'est pas entrée dans la culture de l'établissement en tant qu'outil (pas assez de réponses) et peu exploitée (pas assez de retours vers les enseignants et les étudiants).
- Une politique qualité qui n'est pas véritablement mise en place.
- Un risque important de dispersion liée aux nombreux projets au regard des ressources.

3/ Les recommandations

- Faire monter en puissance le concept de Campus de la création en consolidant les fondements épistémologiques de la recherche par le projet et en diffusant ses objectifs en interne, de façon à mieux le partager.
- Clarifier et renforcer le lien entre formation et recherche, notamment concernant le cycle de niveau master (DEA).
- Maintenir le dialogue social, bien formaliser et sécuriser le suivi des décisions.
- Renforcer une vision partagée des enjeux et de l'avenir de l'école en s'appuyant sur les instances nouvellement mises en place et en affirmant une politique de communication en interne.
- Engager une réflexion afin d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants en mobilité entrante.
- Garantir l'évaluation de la dimension recherche des PFE par des EC habilités.
- Consolider le doctorat par le projet à travers une politique de mobilisation d'enseignants HDR et la recherche active de financement des doctorants, notamment par la voie offerte dans le cadre des bourses Cifre.
- Assurer un équilibre entre objectifs et moyens (par exemple en amplifiant les ressources propres) et être vigilant quant à une possible dispersion dans les multiples projets en cours et envisagés.

VIII. ANNEXE : ANALYSE D'ASPECTS SPÉCIFIQUES AUX DIPLOMES

DIPLOME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (DEEA)

DOMAINE 1 : OBJECTIFS DE LA FORMATION ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les objectifs de la formation du premier cycle d'études d'architecture qui conduit au DEEA renvoient, dans les documents, à l'article 2 de l'arrêté du 20 juillet 2005. Sont ainsi définies les bases que l'étudiant doit acquérir, à savoir : les bases « *d'une culture architecturale* » ; les bases « *de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance de l'expérimentation des concepts, des méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent* » ; des bases « *des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite* ».

De même, il est noté que le diplôme à l'ENSA-V confère un niveau II selon la nomenclature Europe et que la formation est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles. Enfin, il est précisé que la sélection d'entrée se fait, dès cette année, à travers une présélection effectuée par les enseignants membres de la commission VAE, et dans certains cas par un jury de deux personnes siégeant afin de départager les candidatures, évolution considérée par les experts comme très salubre.

D'après la teneur des bases évoquées plus haut, il est logique que l'objectif de la formation à l'ENSA-V repose fondamentalement sur la culture du projet, qui représente 104 sur 180 ECTS, soit 58 %. Pour chaque champ disciplinaire, un enseignant titulaire est désigné responsable d'un semestre d'enseignement (RAE, p. 33). Il est l'interlocuteur de la direction des études concernant entre autres le planning, l'organisation des contrôles des connaissances, le recrutement des enseignants, ce qui est relevé par les experts comme un mode de fonctionnement positif.

DOMAINE 2 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Précisons d'emblée que les deux cycles de formation à l'ENSA-V sont organisés comme une suite logique et progressive. Le premier cycle est d'initiation et d'acquisition des fondamentaux, les étudiants suivant ainsi tous les mêmes enseignements. Le deuxième cycle repose sur ces mêmes acquis afin de former les étudiants à des problématiques plus complexes et de les responsabiliser en leur permettant de faire des choix d'enseignement et organiser leur propre cursus.

L'organisation pédagogique de cette formation repose sur :

- un projet long déroulé sur deux jours par semaine sur 13 à 16 semaines, dirigé uniquement par des enseignants architectes ;
- des projets courts, intensifs et pluridisciplinaires, appelés *studios* qui se déroulent trois jours par semaine pendant trois à cinq semaines. Les studios, moments de mise en relation entre le projet architectural et les disciplines associées, ont pour objectif de stimuler le travail collectif et l'expérimentation ;
- des cours des disciplines de la culture architecturale, de l'histoire au territoire ;
- deux stages obligatoires d'une durée totale de six semaines.

Les experts saluent l'ancrage de l'enseignement du projet à travers les *studios* qui, à travers des approches pluridisciplinaires et des rythmes plus intensifs, sont complémentaires au projet long. Ils voient dans cette formule la possibilité de tisser des liens entre le projet et les disciplines de la culture architecturale et, en même temps, de privilégier une certaine expérimentation – présente aussi dans le FabLab – tout en initiant les étudiants à des travaux de groupe.

En ce qui concerne les stages, l'ENSA-V a constitué un annuaire des agences et le rend disponible à ses étudiants. En général, les étudiants recherchent leur agence de manière autonome et il est rare qu'ils ne trouvent pas de stage, ce qui nous a été confirmé lors des entretiens. De même, les agences envoient fréquemment des offres de stages à l'équipe administrative. Le CAUE propose deux places de stagiaires tous les ans. Pour les stages à l'étranger, des conventions en anglais sont disponibles depuis TAIGA. Ceci témoigne de la volonté de l'établissement de faciliter l'accès des étudiants à la pratique professionnelle, même si ce sont eux qui effectuent la plus grande partie des démarches de recherche de stage et que plusieurs étudiants font leurs stages dans les agences d'enseignants-praticiens, ce qui est courant aussi dans d'autres pays.

L'enseignement du numérique au niveau DEEA décrit dans le RAE est à première vue très complet. Cependant les entretiens ont plutôt renseigné sur le fait que l'apprentissage des outils informatiques

s'effectuait essentiellement par les étudiants eux-mêmes. Ceux-ci échangent entre eux les connaissances et pratiques des programmes, Autocad étant d'une manière générale le logiciel utilisé par tous.

Les langues étrangères – anglais, allemand et espagnol – sont enseignées durant les trois années du premier cycle de formation, d'autres langues étant aussi proposées aux étudiants, alors que le passage d'une certification est obligatoire au deuxième semestre de la troisième année. Ceci est nécessaire, notamment afin d'assurer la mobilité des étudiants, et, dans cette perspective, l'enseignement de langues étrangères devrait être prolongé au niveau master.

A noter aussi : à la rentrée 2018-2019, aux fins de la formation continue, l'École a ouvert une formation du premier cycle en deux ans (Diplôme d'Étude en Architecture) adressée aux personnes exerçant une activité professionnelle (suite à une proposition du rapport d'évaluation de l'Aéres de 2014). Les experts estiment que cette initiative est bienvenue, donnant la possibilité à des professionnels d'accéder aux études supérieures d'architecture. La seule réserve concerne le contenu des semestres S3 et S4 : aborder les programmes aussi complexes que les équipements, les infrastructures et l'offre (complexe) de logements est plutôt du ressort d'un niveau master. Certes, cette formation est trop récente pour qu'on puisse en juger les résultats, mais au vu du nombre important de candidats inscrits, l'ENSA-V devrait d'ores et déjà planifier l'encadrement futur.

Enfin, le lien de la formation avec la recherche ne fait pas partie des objectifs de ce cycle, ce qui semble logique, le DEEA étant une formation de base, la recherche (et ses relations à l'enseignement notamment du projet) étant plutôt introduite au niveau master. Il est par ailleurs signalé (RAE, p. 21) des enseignements optionnels en 3^{ème} année sur des lectures, en groupe, de textes de référence, mais aucune indication n'est donnée sur la fréquentation d'un tel choix.

DOMAINE 3 : SUIVI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS

Dans les statistiques fournies, nous pouvons constater qu'un petit pourcentage d'étudiants abandonne les études d'architecture à la fin du premier cycle. De même on peut constater que le nombre de diplômés en troisième année qui poursuivent la quatrième dans la même école est extrêmement élevé. En revanche, il est relevé que le taux de réussite au DEEA est de près de 66 %. Les experts s'interrogent sur les motifs de ces difficultés et de cette sélection tardive et ils se posent la question d'une sélection plus forte à la fin de la première année qui pourrait être plus judicieuse.

DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE (DEA)

DOMAINE 1 : OBJECTIFS DE LA FORMATION ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les objectifs de la formation du deuxième cycle d'études d'architecture qui conduit au DEA renvoient, dans les documents, à l'article 4 de l'arrêté du 20 juillet 2005 qui définit ainsi les bases que l'étudiant doit acquérir.

En DEA, chaque enseignant du projet architectural et urbain est responsable de son enseignement, tandis qu'un coordinateur est désigné pour l'UE d'initiation à la recherche. Les experts s'interrogent sur la manière dont l'école s'assure de l'homogénéité des objectifs et des contenus, en l'absence de coordinateur de semestre et de champ disciplinaire, ainsi que sur l'articulation entre enseignement du projet et l'initiation à la recherche, alors même que l'établissement entend promouvoir la recherche par le projet au niveau du doctorat.

DOMAINE 2 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

L'organisation pédagogique du deuxième cycle est dans la continuité, comme il a été évoqué, du premier cycle. La formation est ainsi progressive, de l'acquisition des connaissances de base à une plus grande complexité des problématiques urbaines et architecturales. On passe d'un bloc compact d'enseignement suivi par tous les étudiants à un système « à la carte » avec des choix à option.

L'organisation pédagogique de ce cycle se fonde donc sur :

- une série de projets (P45) dont plusieurs se développent en collaboration avec des universités étrangères ;
- des mémoires dont certains poursuivent, d'une manière plus complexe et élaborée, des sujets déjà abordés au premier cycle ;
- le projet de fin d'études.

L'offre de choix des projets (P45) est pléthorique et très variée, marquée en plus par de nombreuses collaborations internationales. Les experts relèvent une absence de coordination entre les différents types

d'enseignement, les enseignements de projets fonctionnant de manière autonome par rapport aux enseignements théoriques.

On peut ainsi évoquer des masters spécialisés comme « Patrimoine et musées » parcours « Jardin historiques, patrimoine et paysages », une formation de quatre semestres pour un nombre limité étudiants par année, issus de plusieurs disciplines et activités professionnelles. Le master 2 « Architecture et ses territoires », organisé en partenariat avec l'Université de Paris Saclay (co-habilitation des ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la culture), porte sur l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme et les disciplines associées (patrimoine, droit, représentation, etc.). La formation se déroule sur deux semestres et s'appuie sur le Léa-V et de nombreux intervenants extérieurs. Dans l'ensemble, les programmes de ces deux masters spécialisés sont clairement identifiés et représentent des formations cohérentes et bien organisées.

D'autre part il faut aussi signaler plusieurs doubles formations de master, d'architecte-manager (avec l'Essec, ouverte à la rentrée 2018, trop récente pour être évaluée) et d'architecte – urbaniste écologique (avec l'université de Tongji, depuis 2014). Ces doubles cursus, jugés par le rapport de 2014 comment étant peu attractifs en raison des difficultés d'organisation, se sont entretemps consolidés. Si cette diversité et ouverture internationale fait partie des points forts de l'ENSA-V, force est de reconnaître que cette même diversité pose la question du contrôle de l'homogénéité et la cohérence des évaluations et des acquis ; d'autre part, est-ce possible d'évaluer si la charge de travail demandée aux étudiants est comparable et équitable ? Dans le cas des doubles masters à l'étranger, il faut aussi veiller à la garantie du niveau des exigences de qualité et à la bonne gestion des difficultés culturelles et méthodologiques que ce genre d'accords peut occasionner.

Cette diversification et variété d'enseignements est certes un grand atout pour l'établissement, notamment pour les relations entre la formation et la recherche, mais elle est très exigeante en termes de moyens. Il faudra faire attention à ce que les moyens, tant en charges d'enseignements que de disponibilités d'espaces et d'horaires, soient suffisants afin de ne pas affaiblir les missions principales que sont les cycles DEEA et DEA.

Les experts regrettent que l'apprentissage de langues étrangères, bien engagée au niveau DEEA, ne se poursuive en 2^{ème} cycle que ponctuellement (offre en anglais dans le cadre du double master franco-chinois, le workshop Box). Ceci d'autant plus que la mobilité internationale des étudiants, dans le cadre des projets P45 ou dans des doubles cursus internationaux, est réellement effective dans ce cycle. En effet, dans le cadre de l'ENSA-V, l'intensité des relations européennes et internationales est une priorité affichée en matière d'enseignement supérieur. Cette priorité se traduit par ailleurs dans les faits en DEA, notamment à travers la mise en place du double master franco-chinois avec le Centre d'architecture et d'urbanisme de l'université de Tongji à Shanghai, la signature de multiples partenariats avec des établissements étrangers, ou encore dans le cadre de plusieurs P45 internationaux.

En ce qui concerne le numérique, les experts regrettent que des enseignements spécifiques ne soient pas faits au niveau master, notamment au vu de l'ambition de l'établissement de préparer les futurs architectes à la révolution numérique (RAE, p. 6). Ceci permettrait un approfondissement de certains outils numériques dont la complexité implique un apprentissage spécifique au niveau Master. A titre d'exemple, Il est curieux que le BIM soit juste signalé dans le cadre des travaux d'étudiants d'un P45 (Annexe formation Master p. 12) et ne fasse apparemment pas l'objet d'un enseignement approprié et approfondi.

Les stages sont bien entendu très nécessaires, à la suite de ceux effectués déjà au niveau DEA. Il n'en demeure pas moins qu'une question subsiste : est-ce que la durée de deux mois de stage au niveau master est un laps de temps efficace pour un réel apprentissage de la pratique de l'architecte ? En si peu de temps, qu'est-ce qu'un étudiant arrive à saisir du travail dans une agence, de son organisation, entre autres ?

Notons qu'une initiation à la recherche est assurée dans le cadre de l'Unité d'enseignement UE-IR au premier semestre de façon à préparer les étudiants aux travaux de mémoire. Le rapport entre la formation et la recherche se fait dans l'implication des enseignants-chercheurs dans les programmes de projet et dans la relation entre les mémoires et les thèmes des P45. Dans ce sens un lien plus resserré devrait être effectué dans cette même relation, par le choix de sujets partagés ou convergents, par exemple.

Enfin, les experts estiment extrêmement intéressante la présence d'un Centre d'Art Contemporain au sein de l'établissement. Ceci permet de développer le lien entre les disciplines artistiques et l'enseignement de l'architecture, le projet architectural pouvant dans certains cas, et de façon fondée et argumentée, s'appuyer sur des ressorts artistiques (et vice-versa). Ceci va dans le sens de l'affirmation du « Campus de la Création » qui représente, pour les experts, un potentiel important d'identification de l'ENSA-V.

DOMAINE 3 : SUIVI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS

Le suivi de l'insertion professionnelle se fait à travers un Observatoire des débouchés qui procède par enquêtes. Il est surprenant de constater que le pourcentage du nombre d'inscrits pédagogiques en 5^{ème} année ayant validé leur diplôme est de 62%, par rapport au nombre d'inscrits. Mais ce taux de réussite est de 99% si l'on considère les étudiants inscrits en master 2 ayant faits le choix d'un stage plus long.

Conclusion

1 / PRINCIPAUX POINTS FORTS

- Une formation en cycle Licence (ou DEEA) très solide, très bien organisée et encadrée.
- Une suite logique et progressive des deux cycles de formation, claire et identifiable.
- Une politique d'innovation pédagogique expérimentale, suscitée par le développement de nouvelles modalités d'apprentissage, notamment à travers les *studios* au niveau DEEA ou le FAbLAB.
- L'intégration au sein de l'établissement du Centre d'Art contemporain et les interactions entre art et architecture qui en résultent.
- Un élargissement international de la formation au niveau master.

2 / PRINCIPAUX POINTS FAIBLES AU NIVEAU DEA

- Le manque de coordination de l'évaluation des différents ateliers.
- Le manque de coordination entre les matières théoriques et la pratique du projet architectural.
- Le nombre restreint de cours de langues étrangères dispensés.
- Le manque d'approfondissement, par des enseignements spécifiques, de certains outils numériques.

3 / ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

- Améliorer la relation entre la formation et la recherche au niveau master en resserrant notamment les liens entre les mémoires et les projets P45.
- S'assurer que la diversité des enseignements proposée par l'ENSA-V soit soutenue par des moyens suffisants afin de ne pas affaiblir les cycles DEEA et DEA.
- Veiller à l'homogénéité et la cohérence des évaluations et des acquis entre les différents types d'enseignement au niveau DEA.
- Dans le cas des doubles masters à l'étranger, veiller au niveau des exigences de qualité et à la bonne gestion des difficultés culturelles et méthodologiques que ce genre d'accords peut occasionner.

Liste des sigles

A

AC	Agent comptable
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ADE	Architectes diplômés d'État
ANR	Agence nationale de la recherche
ATS	Administratifs, techniciens et scientifiques
AUE	Architecte urbaniste de l'État

B

Biatss	Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, et personnels sociaux et de santé
Braup	Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (ministère de la Culture)

C

CA	Conseil d'administration
CEAA	Certificat d'études approfondies en architecture
CFVE	Commission des formations et de la vie étudiante (Écoles d'architecture)
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CICF	Contrôle interne, comptable et financier
CIFRE	Conventions industrielles de formation par la recherche
CM	Cours magistraux
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Codir	Comité de direction
Comue	Communauté d'universités et établissements
CPR	Conseil de la pédagogie et de la recherche (Écoles d'architecture)
CR	Commission recherche
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CR	Commission Recherche (Écoles d'architecture)
CS	Conseil scientifique
CT	Comité technique
CV	Curriculum vitae
CVE	Conseil de la vie étudiante (Écoles d'architecture)

D

D	(LMD) Doctorat
DEA	Diplôme d'État d'architecte
DEEA	Diplôme d'études en architecture
DGPAT	Direction générale des patrimoines (ministère de la Culture)
DPEA	Diplôme propre aux écoles d'architecture
DRH	Direction des ressources humaines

E

EA	Équipe d'accueil
EC	Enseignant chercheur
ECTS	<i>European credit transfer system</i> (système européen d'unités d'enseignement capitalisables transférables d'un pays à l'autre)
ED	École doctorale
ENSA	École nationale supérieure d'architecture
EPA	Établissement public à caractère administratif
Erasmus	<i>European action scheme for the mobility of university students</i> (programme européen)
ETP	Équivalent temps plein
EUR	Ecole universitaire de Recherche

G

GBCP	Gestion budgétaire et comptable publique
GPEEC	Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

H

Hcéres	Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR	Habilitation à diriger des recherches
H/E	Nombre d'heures d'enseignement équivalent TD par étudiant
HMONP	Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre

I

latss	Ingénieurs, administratifs, techniciens, et personnels sociaux et de santé
ITA	(Personnels) Ingénieurs, technique et administratif

L

L	(LMD) Licence
LabEx	Laboratoire d'excellence
LMD	Licence-master-doctorat

M

M	(LMD) Master
M/M1/M2	(LMD) Master, master 1ère année, 2e année
MA	Maître assistant
MCF	Maître de conférences
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

P

P	(Master) professionnel
PFE	Projet de fin d'études (Écoles d'architecture)
PIA	Programme d'investissements d'avenir

R

RAE	Rapport d'auto-évaluation
RH	Ressources humaines
RIFSEEP	régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RPS	Risques psycho-sociaux

S

SDSI	Schéma directeur du système d'information
SG	Secrétariat général
SGDE	Système de gestion des documents électroniques
Shon	Surface hors œuvre nette
SWOT	Forces, faiblesses, opportunités, menaces (méthode d'analyse)

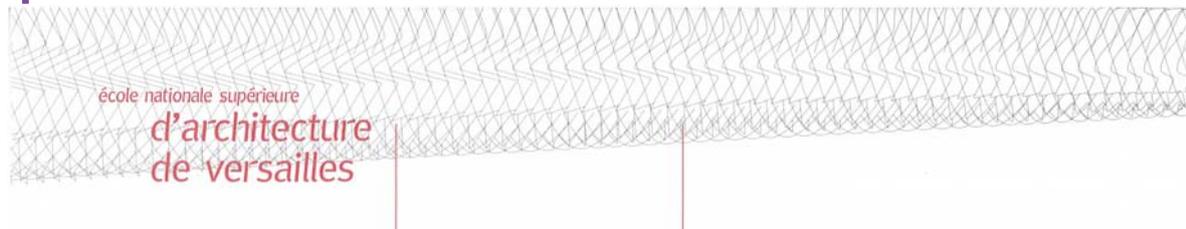
U

UGAP	Union des groupements d'achat public
UE	Unité d'enseignement
UPA	Unité pédagogique d'architecture
UV	Unité de valeur

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
VP	Vice-Président

Observations du directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles



Versailles, le 5 novembre 2019

Monsieur Michel Cosnard
Président de l'HCERES

Madame Anne Coste
Président du comité d'experts

N/Réf : 025/JCQ/AL/SB/ST

Objet : campagne d'évaluation 2018-2019 – vague E
rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure
d'architecture de Versailles

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La communauté enseignante, étudiante et administrative de l'ENSA de Versailles a pris connaissance avec grand intérêt du rapport d'évaluation de notre établissement transmis le 26 juillet 2019.

Je tiens à vous remercier ainsi que les experts pour ce rapport qui formule clairement les recommandations pour l'avenir et qui souligne les forces de notre établissement. Parmi celles-ci, ce rapport fait apparaître son positionnement académique avec la création de l'École universitaire de recherche *Humanités, patrimoine et Création*, la solidité et la lisibilité de notre cycle licence, la vitalité de l'activité de recherche avec l'émergence du doctorat par le projet, nos efforts permanents pour développer l'innovation pédagogique et l'expérimentation, le dynamisme de la vie étudiante et de notre politique d'ouverture internationale, la mise en place de la formation professionnelle diplômante, l'efficacité de notre organisation administrative en quatre départements et la qualité du dialogue qui s'est instauré entre les différentes communautés de l'école notamment au travers de ces instances.

Ce rapport formule également des observations et des recommandations qui rejoignent très largement des constats que nous avons faits en interne notamment au sein des nouvelles instances mises en place en septembre 2018. Concernant les formations, la recherche et les relations européennes et internationales nous retenons : la nécessité de renforcer les liens entre les formations et la recherche, de poser les fondements théoriques du doctorat par le projet, de clarifier la politique de décharge pour recherche, de mieux coordonner l'évaluation des enseignements et de trouver des leviers pour développer la mobilité entrante.

Les recommandations formulées par les experts dans tous les domaines que couvre ce rapport viennent nourrir les réflexions engagées sur l'évolution de notre établissement et de ses programmes d'enseignements. Nous nous emploierons à les mettre en œuvre lors de la prochaine période quinquennale.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Christophe Quinton
Directeur

énsa-v

5, avenue de Sceaux
BP 20674-78006 Versailles Cedex
tél. 33 (0)1 39 07 40 00
fax 33 (0)1 39 07 40 99
ensav@versailles.archi.fr
www.versailles.archi.fr



Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles a eu lieu du 11 au 12 février 2019. Le comité était présidé par Madame Anne COSTE, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble.

Ont participé à cette évaluation :

- M. Valter BALDUCCI, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie ;
- M. Maurizio COHEN, chargé de cours à la Faculté d'architecture La Cambre/Horta - ULB, Bruxelles et à la Faculté d'architecture de l'ULG, Liège ;
- Mme Monique GOULVESTRE, ancienne déléguée de la directrice générale des services de la Faculté de médecine de Paris-Sud ;
- Mme Prescillia HOMAND-TROUDARD, étudiante à l'École d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée ;
- M. Bruno MARCHAND, professeur ordinaire à l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

Christine POIRIER et Geneviève MELEY-OTHONIEL, conseillères scientifiques, et Viviane RENAULT, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)